

# TABLE DES MATIERES

	PRESENTATION DE LA TUNISIE.....	5
10	INTRODUCTION.....	11
11	I - LA PROMOTION FEMININE, UNE DIMENSION DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT.....	
17	II - AFFECTATION DES RESSOURCES ET DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS.....	
18	II.1. DISPOSITIONS BUDGETAIRES.....	
	II.2. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	
	A1 - MECANISMES GOUVERNEMENTAUX.....	
	A1-1 LE MINISTERE DES AFFAIRES DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE.....	
	A1-2 LE CONSEIL NATIONAL FEMME ET FAMILLE (CNFF) MISSION NATIONALE "FEMME ET DEVELOPPEMENT".....	22
	A1-3 LE CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES, ETUDES DE POPULATION ET D'INFORMATION STATISTIQUE.....	24
	A1-4 LES CHARGES DES DOSSIERS "FEMME" DANS L'ADMINISTRATION ET LES STRUCTURES ELUES.....	26
	A1-5 LES STRUCTURES REGIONALES.....	27
	A2 - MECANISMES DE PROMOTION DE LA FEMME RELEVANT DE LA SOCIETE CIVILE.....	27
	A2-1 LE SECRETARIAT PERMANENT POUR LA FEMME DU RCD.....	27
	A2-2 LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.....	27
	A2-3 LES ONG FEMININES.....	28
	A2-4 LES ONG DE DEVELOPPEMENT.....	28
	A2-5 LE PARTENARIAT MARRONNI.....	28
	B - LES MECANISMES DE PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME.....	29
	B1 - LE FONDS DE GARANTIE DE LA PENSION ALIMENTAIRE ET DE LA RENTE DE DIVORCE.....	29
	B2 - LES CELLULES SECOURS ET D'ORIENTATION.....	30
	C - MECANISMES DE PROMOTION DU MICRO-CREDIT.....	34
	C1 - LE FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE.....	34
	C2 - LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE (BTS).....	37
	C3 - LE MECANISME D'APPUI AU MICRO-PROJET DU MAFF.....	38
	D - ENTREPRISES DANS LES ZONES NON COUVERTES PAR LE PLAN D'ACTION DE BEIJING ET DE DAKAR.....	39
	E - POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS ORIGINAUX EXEMPLES DE PRATIQUES OPTIMALES.....	39
	F - AU PLAN DE LA LEGISLATION.....	39
	G - AU PLAN INSTITUTIONNEL.....	40

A-2-1 L'OBSERVATOIRE DE LA CONDITION DE LA FEMME.....	40
A-2-2 LE PRIX TAHAR HADDAD POUR UNE IMAGE "EQUILIBREE" DE LA FEMME.....	40
A-2-3 L'ESPACE "13 AOUT" DE L'UNFI.....	41
A-2-4 LE FORUM DES FEMMES PRODUCTRICES.....	41
A-2-5 LA CELLULE D'ECOUTE ET D'ORIENTATION DU MAFF.....	42
A-2-6 LES RESEAUX D'INFORMATION RIF ET REMIF.....	42
A-3 PROGRAMMES ET PLANS D'ACTION SPECIFIQUES.....	43
A-3-1 LE PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES FEMMES RURALES.....	43
A-3-2 LE PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LES FEMMES RURALES.....	43
A-3-3 CYCLES DE FORMATION DU CREDIE.....	44
A-3-4 LES CARAVANES DE SOLIDARITE DE L'ATM.....	44
A-4 AU PLAN DE LA PLANIFICATION NATIONALE.....	44
A-5 PROGRAMMES DE COOPERATION NORD-SUD ET SUD-SUD.....	47
A-5-1 LE FONDS TUNISO-SUEDOIS POUR LA FEMME.....	47
A-5-2 LE CYCLE DE FORMATION "GENRE POPULATION ET DEVELOPPEMENT".....	47
A-5-3 LA CHAIRE UNESCO SUR LA CONDITION DE LA FEMME.....	48
A-5-4 LE PROGRAMME DE STATISTIQUES PAR LE GENRE.....	48
B - PRINCIPAUX OBSTACLES.....	49
C - VISION POUR LE FUTURE.....	51

DEUXIEME PARTIE: EVALUATION SELON LES DOUZE OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROCESSUS DE BEIJING

A - LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	53
B - EDUCATION ET FORMATION DES FEMMES.....	60
C - FEMME ET SANTE.....	70
D - FEMMES ET VIOLENCE.....	77
E - FEMMES ET PAIX.....	80
F - FEMME ET ECONOMIE.....	81
G - FEMME ET PRISE DE DECISION.....	95
H - MECANISMES INSTITUTIONNELS POUR LA FEMME.....	100

I - FEMME ET MEDIAS.....	102
J - FEMME ET ENVIRONNEMENT.....	106
K - LA FILLETTE.....	110

ANNEXES ET GRAPHIQUES

TROISIEME PARTIE : INDICATEURS

La fondation en 670, de Kairouan première capitale de l'Islam en terre africaine, marque la naissance d'une ère de tolérance et de progrès. Devenue capitale à partir du 12ème siècle, Tunis connaît un développement

envergure et un rayonnement historique, incarnés par le fondateur de la Tunisie moderne.

En 1881, la Tunisie passe sous protectorat français. Le 20 mars 1956 elle recouvre son indépendance et s'attache, sous la direction du premier Président de la République le leader Habib Bourguiba, à

construire un Etat républicain et moderne. La Constitution et le

Le 7 novembre 1987, Zine El Abidine BEN ALI, jusqu'alors Premier ministre, accède dans la légalité et l'enthousiasme populaire à la magistrature suprême et engage aussitôt la Tunisie dans une action de profondes réformes constitutionnelles, politiques, économiques et sociales. C'est l'Ere nouvelle, l'Ere du Changement démocratique.

Dans une atmosphère de confiance retrouvée, la nouvelle direction politique renoue avec la tradition du mouvement réformiste national, tout en consolidant les attributs de l'adhésion à la modernité et entreprend de consolider les fondements de l'Etat de droit et de respect des droits de l'Homme et des libertés publiques et individuelles.

favoriser dans la liberté l'opinion contradictoire,

encourager l'opposition

structurales, embrassant à la fois le système de droit, institutionnel, productif et administratif, le dialogue international et régional en pleine mutation,

Grâce à des réformes de l'éducation, l'apprentissage, le pays a réussi, dans

la sérénité et à réaliser une réelle

1972-1970), l'économie tunisienne

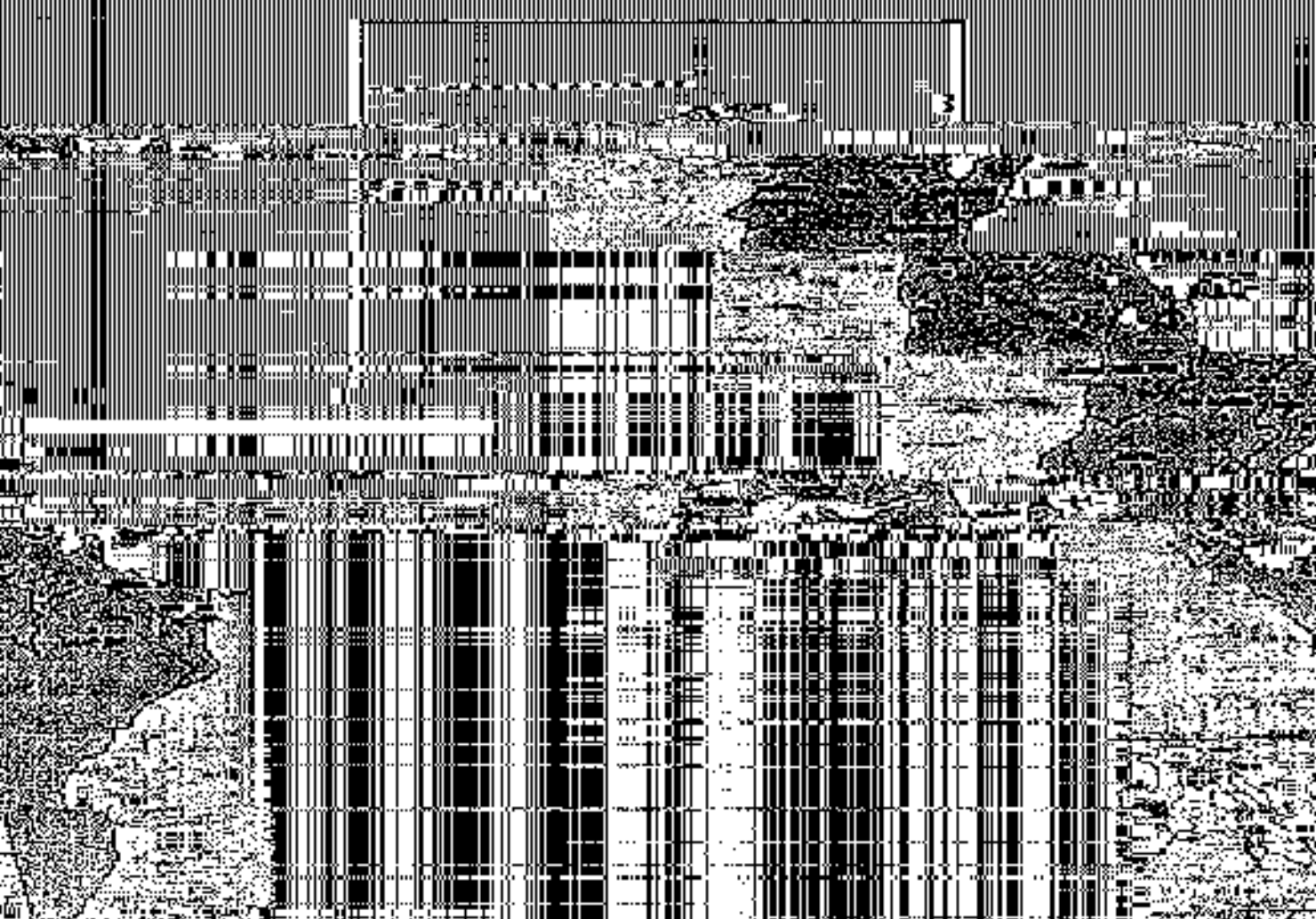
profondes et a réalisé des acquis

durant la période du virage

a été marquée par des mo

l'expérience et le renforcement des mécanismes de marché et des principes d

La Tunisie se trouve à l'extrémité Nord de l'Afrique, à la charnière des bassins occidental et oriental de la Méditerranée. Située entre le 30<sup>e</sup> et le 37<sup>e</sup> degré de la latitude Nord, et couvrant une superficie de 162.155 km<sup>2</sup>, elle est baignée au Nord et à l'Est par la Méditerranée sur plus de 1300 km et limitée à l'Ouest par l'Algérie et au Sud par la Libye.



À la charnière des bassins occidental et oriental de la Méditerranée, la Tunisie a été le théâtre de rencontres et d'incursions de civilisations. La destruction de Carthage en 814 av. J.-C.

La position à la charnière de la Méditerranée et à l'air libre pendant des millénaires, de

## Données démographiques & socio-économiques

Nombre d'habitants (Recensement 1994):	22,7%	Taux de natalité (1994):	100/1000	Densité (1994):	100/1000
Age moyen au premier mariage:	24,5 ans	Population féminine:	56%		

Ces facteurs ont constitué un stimulant pour l'intensification des réformes et l'intégration de l'économie nationale dans le circuit mondial

de Commerce, l'accès à l'Organisation mondiale du Commerce, ainsi que la signature d'un accord de partenariat avec l'Union européenne.

(1997-2001) constitue, de ce fait, une étape importante de développement du pays, qui permettra, outre la consolidation et la préparation de l'économie à affronter l'accroissement de la

taux de croissance économique et d'ouverture politique, la Tunisie s'est particulièrement distinguée par une politique sociale par la recherche des équilibres sociaux et la mobilisation nationale pour lutter contre la pauvreté et la marginalisation

ainsi que les droits de la femme, considérés comme partie intégrante des droits de la personne connaissent un essor sans précédent et ont dû bénéficier de mécanismes spécifiques pour consolider leurs acquis et promouvoir leurs chances d'intégration dans la dynamique

de nombreux atouts stratégiques, mais aussi d'importants défis

dans l'économie mondiale av

me Plan (%)

Services

TOTAL PIB

Secteurs	Valeur	me Plan (%)
Agriculture et pêche	1,4	1,4
Industries manufacturières	5,8	5,8
Industries non-manufacturières non alimentaires	3,6	3,6
dont Tourisme	2,5	2,5
Services	4,3	4,3
TOTAL PIB	4,6	6,01

Source: Ministère du Développement Économique

première partie

Le Plan d'Action National  
pour  
la promotion féminine  
dans  
le contexte de l'Après-Beijing

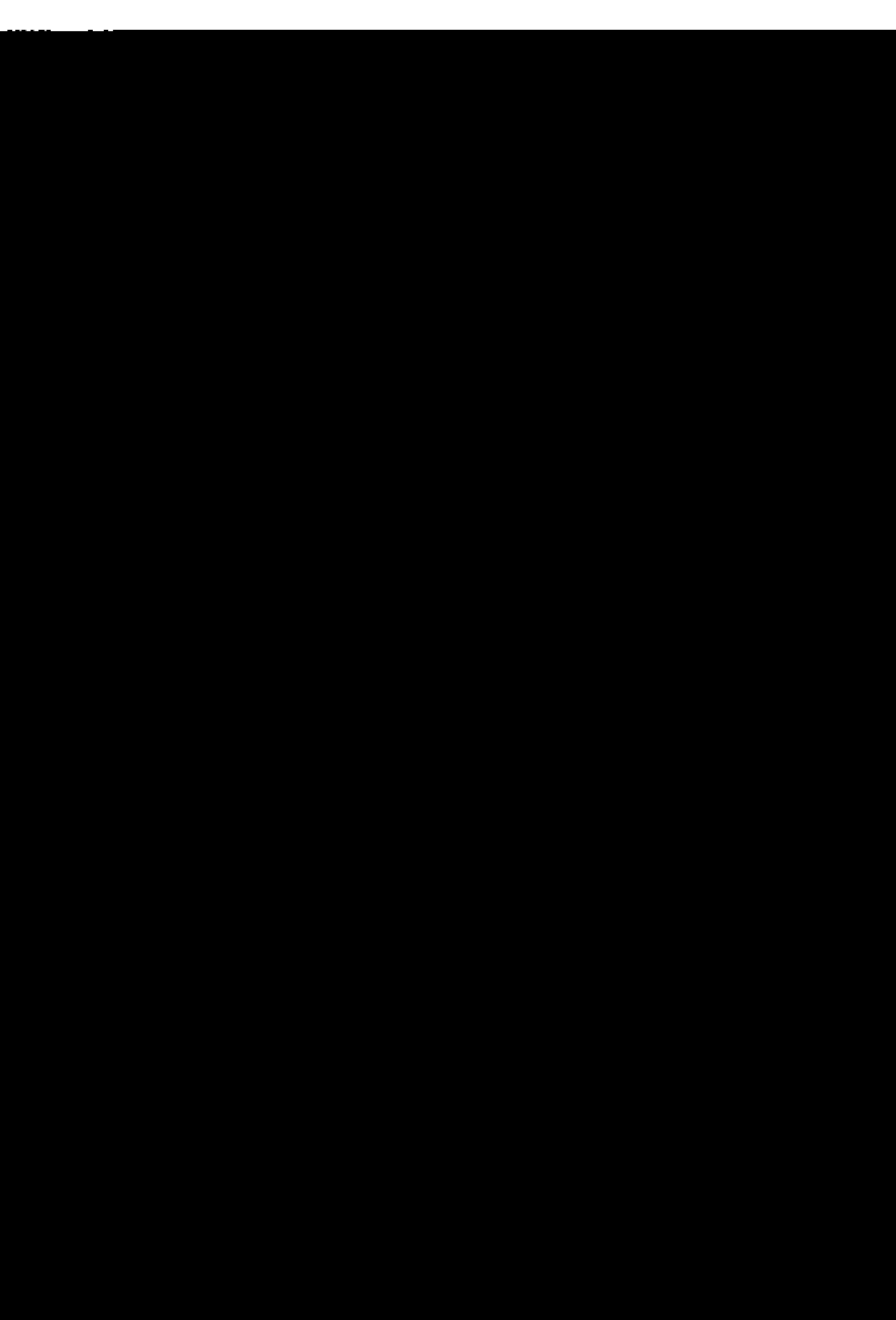


## Introduction

Le présent rapport a pour objet d'analyser l'évolution réalisée dans le domaine de la promotion de la femme en Tunisie après l'œuvre de la Plate-forme d'action issue de la Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, 4-15 septembre 1995).

Le présent rapport a été préparé en vue de servir de rapport qui sera présenté par l'ONU à la Commission de la Condition de la Femme, d'examen et d'évaluation à sa quarante quatrième session.





pour combattre la discrimination par le sexe et lever tout obstacle de  
à entraver l'intégration des femmes dans le développement, en  
acteur et bénéficiaire.

ynamique sans précédent a pu ainsi être imprimée à la politique  
motion féminine qui n'a jamais fait l'objet d'autant de visibilité  
paysage politique et médiatique national. Outre la dynamisation  
participation des femmes à la vie associative et politique, la

nationalité de la femme (le 15 août de chaque année), à travers un  
programme officiel généralement placé s  
de l'Etat, confirme la volonté de l'Etat de  
au premier plan des priorités nationales.

### Priorité absolue à la législation

La volonté politique de faire progresser  
la législation  
Dans le contexte politique du changement démocratique  
vembre 1987, la loi, comme elle le fut au lendemain  
a de nouveau été confirmée dans son rôle de locomotive  
garde.

apportés, en vertu des lois n° 93-62 du 23  
t 1993 et n°93-74 du 12 juillet 1993, à quatre  
Statut Personnel -CSP-, le Code du Travail,  
de la Nationalité - pour en évacuer les  
et y conforter les droits de la femme sur la

réparé en 1997 pour mieux assurer les principes de l'égalité et de  
en 1997 pour mieux assurer les principes de l'égalité et de  
n°97-65 du 27 octobre 1997, le principe de la non-discrimination devient  
un principe constitutionnel et un principe fondamental de toute  
organisation politique nationale.

Après les am  
Juin 1993, n°93-66  
codés législatifs - le  
le Code Pénal et  
dispositions discrim



## Avancées multi-sectorielles

Outre la législation, le souci de l'égalité des sexes se vérifie pratiquement dans tous les secteurs. En effet, la stratégie "femme" du

Dixième plan s'est attachée, dans un contexte politique national marqué

par la consolidation des assises de la démocratie par la consolidation des assises de la démocratie personnelle humaine; à réaliser l'égalité des chances dans tous les secteurs de manière à tendre vers la parité entre hommes et femmes.

Ainsi, des mesures spécifiques visant le maintien du système scolaire ont été adoptées dans le cadre de la

réforme du système de l'orientation, une stratégie

professionnelle est mise en oeuvre

formation des jeunes filles rurales, institution d'un module

projets.

accélération de la mise en place de

de la santé reproductive dans les

age d'un programme national de

maternelle avec pour objectif de ramener celle-ci

50 décès pour chaque 1000 mille naissances

confirmant le souci de l'Etat de

promouvoir l'égalité entre les sexes en matière

personnelle.

ance amorcée en 1991 par la création de la

commission Femme & Développement, a poursuivi son élan sans

discontinuer à travers les mesures successives confirmant l'intérêt

soutenu de l'Etat pour le dossier de l'intégration des femmes dans le

développement, dont il a fait l'une des principales dimensions de la

entre dans les programmes de développement

J'ai dit

précise l'adhésion des pouvoirs publics à une  
stable du développement, se développe l'option  
mesures spécifiques ciblant la femme en vue de  
insertion économique et sociale des femmes.  
l'oposante "femme" prend de la visibilité dans les  
veloppement, notamment dans le cadre des  
ppement Intégré : Rural - PDRI- et Urbain - PDUI-  
iatives en faveur de la création de micro-projets  
t, l'appui aux activités productives des femmes

A mesu  
approche glo  
pour l'identif  
réaliser une  
Progressivem  
grands proje  
Programmes  
qui ont intég  
féminins. Par

comme les points de développement agricole

est dev

contre la pauvreté

ainsi que dans les programmes

que l'Etat a réussi à développer

La politique de solidarité

ajustement structurel est aujourd'hui

est fait dans le contexte du pros

les plus vulnérables sans aucune

une réalité qui profite a

statistiques signalent que les femmes

distinction de sexe. Les in

programmes lancés dans le cadre de mise

économie nationale et marché régional et international depuis l'entrée

en vigueur de l'accord de libre-échange et de partenariat entre la Tunisie et l'

dit l'Union Européenne, et ce, qu'il s'agisse des programmes de

ou du programme de mise à niveau des entreprises.

Devant les multiples défis de la mondialisation économique, la

Tunisie œuvre, à travers l'ensemble de ses politiques, à mieux intégrer

les femmes dans la dynamique du développement durable, dans la

ressources.

elle a engagé

l'initiative en faveur de la femme

l'implication de

dans ce contexte favorable aux objectifs de promotion féminine, tels

qu'inscrits dans la stratégie femme du VIIIème plan, du IXème plan, et

de tels que dégagés par les plate-formes de Bejjaj et de Daxx, le MAF, la

Commission de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de

la Femme, le Centre National de la Femme, le Centre National de la Femme, le

Les programmes d'action de Beijing et de Dakar ont incontestablement servi de catalyseur en fournissant notamment au MAFF, au CREDE et aux ONG concernées par les questions de la femme un cadre conceptuel adéquat pour l'affinement de leurs concepts et le réajustement de leurs approches, en confirmant l'adhésion active de la Tunisie au processus onusien de promotion des droits de la femme.



d'accroître l'efficacité tant des mécanismes de promotion féminine eux-mêmes que des actions engagées et éventuellement de créer de nouveaux mécanismes, à la lumière des difficultés enregistrées. Aussi la mise en oeuvre du plan d'action de l'après-Beijing qui correspond à la stratégie

opérationnelles.

## II.4/ Dispositions budgétaires

es dans le  
atérale et  
multilatérale

La stratégie "femme" a bénéficié de ressources  
cadre soit du budget de l'Etat, soit de la coopération

### Ressources nationales

La stratégie "femme" étant intégrée dans la stratégie globale de développement, l'affectation de ressources nationales, bénéficie :

- 1- des budgets alloués au titre du développement aux départements techniques qui interviennent dans la promotion féminine et qui se chargent de la réalisation des objectifs

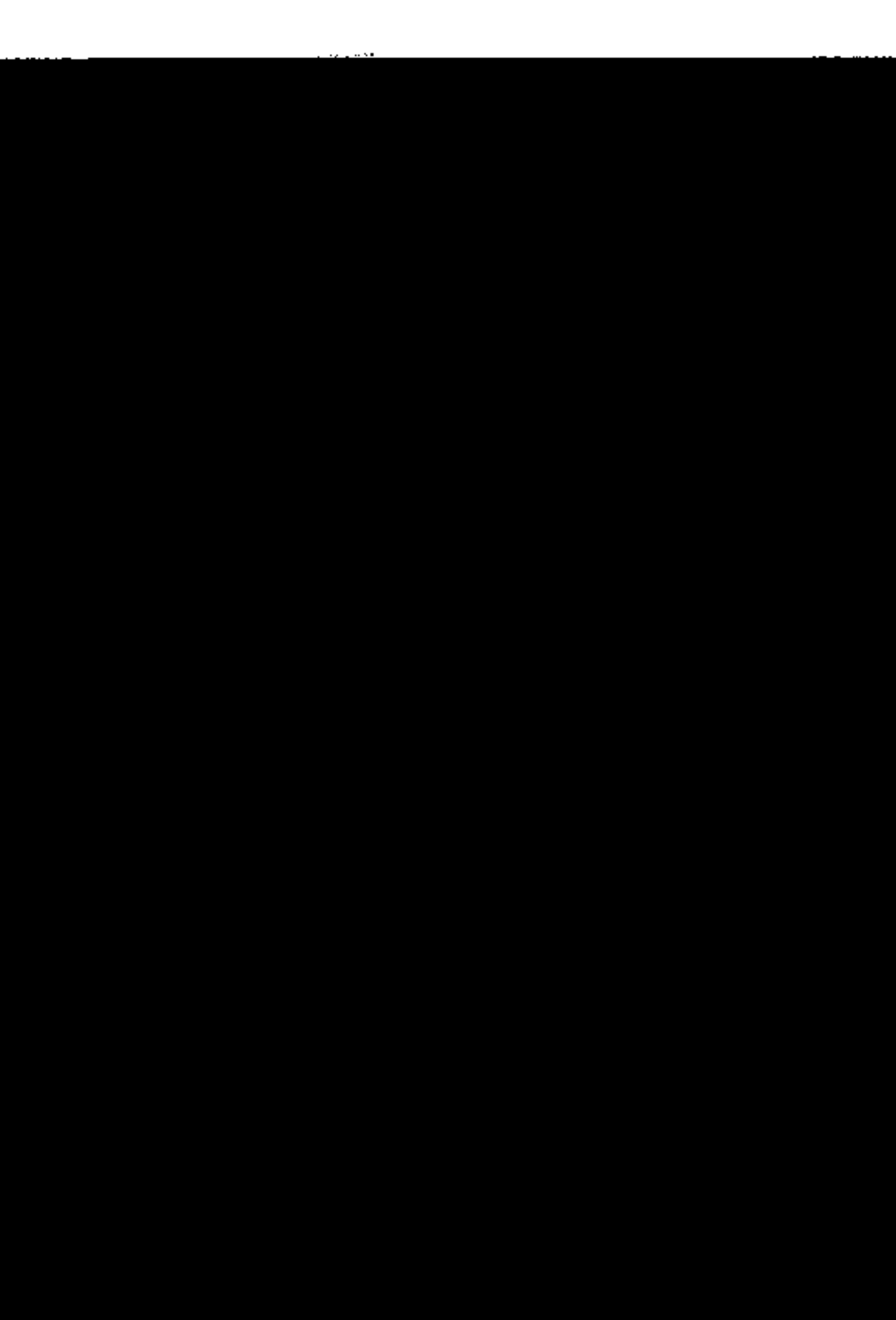
unants et quantitatifs fixés par la stratégie. Il  
t toutefois difficile de dégager une estimation  
budget qui est la contribution la plus importante  
femme. Une étude non effectuée doit être effectuée  
prévision du Xème plan.

sect  
fen  
glob

Depuis 1996, le MAFF s'est vu octroyer un budget au titre du développement. Ce quota a connu une très forte augmentation, soit plus de 60% en 1999, qui a bénéficié à la réalisation de certaines actions dans le cadre du plan d'action pour la famille, ainsi qu'aux plans de communication et de sensibilisation menés périodiquement par le MAFF dans le cadre de la stratégie IEC "Femme" et "Famille".

ressources dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale

stratégie de promotion féminine dans le cadre de l'Après-Beijing  
de fonds dans le cadre de la coopération bilatérale et



DIRECTORY  
COMMUNICATIONS

DIRECT

CONTAINS

THIS RE

PLUM

800-331-1011

PHONE

800-331-1011

800-331-1011

SERVICES

800-331-1011

800-331-1011

800-331-1011

800-331-1011

800-331-1011

800-331-1011

800-331-1011

800-331-1011

I - Le MAFF est plus particulièrement intéressé de cadres (voir organigramme p: 21).

### A.1.2. Le Conseil National "Femme et Famille" -CNFF-

Créé en 1992, le Conseil National "Femme et Famille" est l'organe consultatif sur lequel s'appuie le MAFF et le cadre dans lequel se développent le développement partenarial et les interventions gouvernementales et non gouvernementales dans la politique de la femme et de la famille.

Présidé par la ministre des affaires de la femme et de la famille, il est composé de représentants des ministères, structures et institutions gouvernementales, des organisations non-gouvernementales et associatives nationales intervenant dans les dossiers de la femme et de la famille, ainsi que de personnes ressources choisies pour leur compétence.

Le CNFF est l'espace où sont débattus les grandes orientations et les projets relatifs à la femme et à la famille. Il est l'instrument de coordination par excellence entre les intervenants gouvernementaux et non-gouvernementaux dans la politique de la femme et de la famille.

Il a pour rôle de développer et de promouvoir la question femme.

Il est un espace de dialogue et de concertation entre les différents acteurs de la promotion féminine et de la famille.

Il permet de créer des synergies pour accroître l'efficacité des actions, de conjuguer les efforts pour mieux contourner et neutraliser les obstacles auxquels peut être confrontée la volonté de faire aboutir les projets visant la promotion féminine.

En septembre 1997, suite à une mesure présidentielle, le CNFF a été renforcé par trois structures :

1- La commission de suivi de l'image de la femme dans les médias.

Présidée par la Présidente de l'Union Nationale de la Femme Libanaise (UNFL), elle a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action en vue de promouvoir l'image de la femme dans les médias. Elle a reçu le prix national pour la meilleure œuvre médiatique à la manifestation organisée en 1999 suite à cette

notamment l'institution de la médaille de la femme libanaise. Le MAFF a également organisé en 1999 suite à cette manifestation organisée en 1999 suite à cette

- La commission de la promotion de l'égalité des chances entre les sexes et du suivi de l'application des lois. Présidée par la directrice générale de l'Office National de la Famille et de la Population.

NFP, elle a choisi comme domaine prioritaire d'intervention la situation de la femme dans l'emploi et les perspectives à la veille du 21<sup>ème</sup> siècle.

La commission de la préparation des échéances nationales et internationales relatives à la femme et à la famille. Présidée par le président de l'Organisation Tunisienne de l'Education et de la Formation pour coordonner les actions et échanger les vues et mieux positionner la femme lors des rendez-vous nationaux et internationaux, ainsi que pour préparer les programmes nationaux de célébration des journées nationale et internationale de la femme et de la famille.

à la femme est dégagé dans les axes à préparer un rapport

Le consensus sur les questions dans le cadre de ces commissions qui

#### A.1.4 - Le Centre de Recherches, d'Etudes, de Documentation et d'Information sur la Femme -CREDIF-

Basé en 1980, le Centre de Documentation et d'Information sur la Femme

un passage obligé pour les invitées de la Tunisie.

Le CREDIF a essentiellement pour missions :

- d'encourager les études et les recherches sur la femme et sur son statut dans la société tunisienne,
- de collecter les données et documents ayant trait à la situation de la femme et de veiller à leur diffusion,
- d'établir des rapports sur l'évolution de la condition de la femme dans la société tunisienne.

Le CREDIF, un centre de recherche sur la femme

Le CREDIF a mis en place un Observatoire de la condition de la

Femme : c'est un outil d'observation et d'évaluation permanentes de la

condition de la femme en vue de fournir un éclairage sur la réalité et l'évolution de cette condition, grâce à la recherche et d'enquêtes, l'élaboration de rapports annuels et de séminaires nationaux ou régionaux.

Le cadre de l'Observatoire, le CREDIF a mis en place un

réseau d'adhésion dans les médias qui sert de cadre à un échange de contenu et d'informations transmis par les médias de la société tunisienne.

Les rapports sur la femme "Femmes rurales actives" (1994); "Femmes rurales" (1996); "Femmes et culture" (1997).

Recherches et études; "Femmes du futur"; "Le potentiel économique tunisien et le cinéma"; "Le silence de la femme en milieu rural"

Le CREDIF a déjà publié "Femmes de Tunisie: situation de Tunisie" (1995); "Femmes et

Le CREDIF a publié plusieurs ouvrages - les "Femmes de Tunisie"; "Les femmes en Tunisie"; "Les femmes tunisiennes"; "Mobilité, Fécondité tunisienne".

## Le CREDIF, un point focal de la documentation Femme

Le CREDIF a mis en place des bases de données et des réseaux d'information sur la femme : une base de données bibliographiques

sur la femme, une bibliothèque informatisée qui donne accès à des données sur la femme en Tunisie, au Maghreb, dans le monde francophone. Grâce à des conventions d'informations entre les différentes institutions sources, le CREDIF a créé deux réseaux d'information sur la femme en Tunisie, en Algérie et au Maroc. Le CREDIF a mis en place des bases de données et des réseaux d'information sur la femme : le réseau



cellé et artistique nationale. De nombreux ouvrages ont été publiés à  
et.

Le CREDIF ouvre également ses locaux à toutes les ONG féminines

à tenir leurs rencontres et leurs forums et sert ainsi d'instrument

de promotion de la vie civile et un débat démocratique.

Le CREDIF est financé par le PNUD, le GEF et le CIDA.

## A.1.6/ Les structures régionales

Commerce et l'Artisanat (UTICA), la Fédération Nationale des

Nationale de la  
l'Union Générale  
CNPCE et la FNA  
ire national grâce à

Agricultures, ENTA, créée en 1990, au sein de l'Union Tunisienne  
l'Agriculture et la Pêche (UTAP) et la Co  
l'Union Générale  
l'Union Tunisienne du Travail (UGTT-centrale synd  
se sont implantées progressivement à travers  
des antennes régionales.

### A.2.3 - Les ONG féminines

Plusieurs ONG qui interviennent dans le développement et la lutte  
contre la pauvreté dans les milieux rural et péri-urbain et du désert.  
Plusieurs ONG ont vu le jour, plus d'une vingtaine d'ONG féminines ont vu le jour,  
dans les différents domaines politique, économique, social,  
et scientifique. La dernière à voir le jour est l'Association  
& Sciences, créée en 1998.

UNFT, l'Union Nationale de la Femme Tunisienne, fondée en 1989,  
est l'une des quatre principales organisations nationales sur  
le plan politique national. Elle siège au même titre que l'UTICA,  
l'AE et l'UGTT dans tous les conseils supérieurs. Sa présidence a siégé  
à ce même titre que les présidents de celles-ci le Pacte National en  
juin 1988.

### A.2.4 - Les ONG de développement

Plusieurs ONG qui interviennent dans le développement et la lutte  
contre la pauvreté dans les milieux rural et péri-urbain et du désert.  
Plusieurs ONG ont vu le jour, plus d'une vingtaine d'ONG féminines ont vu le jour,  
dans les différents domaines politique, économique, social,  
et scientifique. La dernière à voir le jour est l'Association  
& Sciences, créée en 1998.

### A.2.5 - Le partenariat MAFF/ONG

Le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille intervient sur  
le terrain par le biais des organisations non gouvernementales.  
Des conventions portant sur la réalisation de projets ponctuels ont été  
signées entre le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille et  
plusieurs ONG féminines.

mentales et non gouvernementales autour des objectifs de promotion de

réalisés, dans le cadre de ces conventions, ont  
la pauvreté, le développement au potentiel  
l'appui aux activités productives des femmes  
conditions de vie des familles dans les zones

La recherche et us  
numéro de  
porté sur la lutte  
économique des  
rurales et l'améli

MAFF a constitué le "réseau des répondants non-gouverne-

la famille. Les ONG intervenant dans les domaines de la femme et d  
vir d'interface pour le MAFF dans le  
technique et financier à la micro-

### B.4. Les mécanismes de protection des droits de la

aux mécanismes qui, à différents niveaux et dans  
différents secteurs, travaillent pour la promotion des droits de la femme.  
droits de la femme, et de  
droits soient exercés et

l'Etat, conscient de la nécessité de prot  
réunir les conditions nécessaires pour

#### B.1. - Le Fonds de garantie de la pension alimentaire

divorce et de la

r, notre décision de créer un fonds  
pensions et provisions alimentaires  
forcées et de leurs enfants et exigibles  
Cette mesure se justifie par la mauvaise  
entre eux à payer ces sommes, ce qui  
les négatives sur l'existence des divorcées et  
de leurs enfants - le Président Zine El Abidine BEN ALI, 13 août 1992.

" Nous annonçons,  
garantissant le versement  
décidés par le juge au pro  
des conjoints, con  
volonté mise par  
parfois, une incid

Institué en vertu de la loi n° 93-65 en date du 5 juillet 1993, le Fonds de Garantie de la Pension Alimentaire et de la Rente de Divorce est

chargé de servir les montants de la pension ou de la rente ayant fait l'objet de décisions judiciaires définitives et n'ayant pu être exécutés au profit des divorcés et de leurs enfants, de la part du condamné, à cause de son obstination, et ce, dans les conditions et modalités fixées par la loi créant le dit fonds.

La loi portant création de ce Fonds a prévu notamment que le Fonds de Garantie de la Pension Alimentaire et de la Rente de Divorce verse les montants de la pension alimentaire ou de la rente dus à la date de la décision de divorce, dans un délai n'excédant pas 15 jours.

accusé par le dit fonds par suite du volume de ses interventions ;  
\* l'harmonisation des dispositions juridiques afférentes à l'octroi des pensions alimentaires, en vertu de laquelle et comme le stipule le CSP (article 46 nouveau) "la fille continue à avoir droit aux aliments tant qu'elle ne dispose pas de ressources ou

\* la rationalisation de l'intervention du fonds, et ce, à travers les mesures suivantes :

- le fonds sert les montants à leurs ayant droit de façon ininterrompue, sauf dans les cas extrêmes et avérés d'impossibilité de recouvrement ;
- le fonds se substitue aux ayant-droit s'agissant du délit d'abandon familial (ces derniers ne sont plus tenus de fournir, sous les trois mois, au dit fonds, une attestation des tribunaux confirmant le délit d'abandon familial) ;
- un cadre est chargé d'assurer le suivi des activités du

ureau régional de la Craon, en gère le

régionaux

sions, un réseau de 23 coordinateurs

diverses mesures de simplification des

sions ont été prises. De même, en application

es ministres de la justice, des affaires sociales

près de leurs services respectifs, appelant à un

me meilleure assistance au profit des ayant

fonds

du réseau de coord

Pour donner effet

régionaux a été mis en

procédures d'ocri

d'une circulaire c

et de l'intérieur, d

meilleur encadre

Cette enquête a fait ressortir que...

les interrogées sont persuadées de l'importance  
de la protection de leurs droits.  
le chômage

\* 90% d

ou rôle joué par le fonds en  
\* 70% des femmes bénéficia

- \* 88% n'ont pas d'autres ressources que celles fournies par
- \* 79% sont analphabètes ou de niveau scolaire primaire

Depuis son entrée en service et jusqu'à la fin de l'exercice 1990, le fonds a profité à un nombre total de 6282 dont 5143 au titre de la rente alimentaire et 1134 au titre de la rente de divorce.

## B.2 - Les délégués à la protection de l'Enfance

- Aux termes de l'article 28 du code de Protection de l'Enfance (C.P.E) est créée la fonction de délégué à la protection de l'Enfance dans

chaque gouvernorat avec possibilité selon les besoins et la densité de la population, de créer une ou plusieurs autres fonctions dans le même gouvernorat.

Le délégué à la Protection de l'Enfance est chargé d'une mission

soit le maintien de l'enfant dans sa famille tout en prenant les  
mesures nécessaires pour enrayer l'aggravation de la situation de l'enfant  
soit le placement temporaire de l'enfant dans une famille d'accueil ou toute autre institution sociale éducative.



en charge des femmes victimes de la violence et offre dans le cadre de ses activités un service gratuit de consultation juridique et de prise en charge psychiatrique.

mécanismes  
programmés  
ont amené

Les limites des programmes de développement de financement classique, mis en place dans le d'ajustement structurel (FONAPRA-POPRODI)

de certaines  
chez les populations cibles, l'auto-prise en

L'Etat à réfléchir aux moyens d'accélérer le développement des régions, tout en charge et l'esprit d

importance ont ainsi vu le jour durant les années 90, confirmant la sollicitude de l'Etat en faveur des plus démunis.

Deux mécan

étroite en relation avec la politique de développement humaine, qui implique la lutte contre toutes les formes sociale en vue de garantir pour tous le droit à une vie décente. Le Fonds de Solidarité Nationale et la Banque Tunisienne

nes profitent au même titre et dans les mêmes conditions des services et des opportunités d'investissement offerte par ces mécanismes.

e (26-26)

### C.1. Le Fonds de Solidarité

la République Zine est un compte spécial du budget de l'Etat, des entreprises, ainsi que

Créé en 1993 à l'initiative du Président Abidine BEN ALI, le Fonds de Solidarité du trésor (26-26) alimenté par une contribution volontaire des citoyens et contribution de pays amis et frères,

finance la réalisation de projets d'infrastructure de base (eau, électricité, pistes et routes, micro-projets (agriculture,

Le Fonds de Solidarité Nationale finance des projets d'infrastructure de base (eau, électricité, habitat, écoles et dispensaires) et la création de centres de soins et de services sociaux de base et a potentialités économiques

du 2626 sont soutenus par des programmes spécifiques réalisés par

om de "zones d'ombre", ont été  
allant de 1993 à l'an 2000. Elles  
rent environ 200 000 familles. Le  
an est estimé à 500 millions de  
la micro-projets

Ces zones, plus connues  
intégrées dans un plan de p  
sont au nombre de 1144 zone  
coût des projets inscrits dan  
dinars dont 100.MD pour la ré

### Le FSN au service d'une meilleure qualité de vie des femmes

Les femmes sont touchées par les interventions du FSN soit  
directement soit de façon indirecte. Ainsi, les projets d'eau potable, avant  
se son touché de 1993 à 1997 près de 50 000 familles, ré  
occupai trouvez soit totalement déchargées de la corvée d'e  
raccordement de 2 jours au cas au de la SONEDE soit au  
chercher l'eau potable à des distances raisonnables (pas plus de 1 km)  
grâce à la réalisation de bornes fontaines gérées par  
d'intérêt collectif -AIG

zones  
aps, et  
mmes  
durant

En outre, la réalisation de 2011 km de pistes a dés  
permettant un accès des véhicules et des personnes pa  
contribuant à la réduction des cas de mortalité surtout p  
enceintes auparavant victimes de l'enclavement, particul

ectorielle

Une approc

La réalisatio  
projets de routes  
accès interromp  
ana, alphabétisme, jusqu'ici assez  
Enfin, la réalisation de 85 r  
voire la construction de loge  
aux femmes un environnem  
de santé préventive (vaccinat  
ressources matérielles et lu

mpement de 94 écoles se conjugue avec les  
etes rurales pour garantir aux petites filles un  
l'ication, participant ainsi à la lutte contre  
ni les femmes rurales  
une de base et l'amélioration  
is (12.426) contribuent à garantir  
l'accès aux différentes prestations  
ative. Ces centres ont été dotés des  
pouvant offrir aux citoyens une

Pour promouvoir la santé des femmes dans les zones d'ombre, un programme est mis en oeuvre par l'Office National de la famille et de la Population. Il cible la santé périnatale et du planning familial dans ces zones. Il base sa stratégie sur l'action d'animatrices rurales locales, poste nouvellement créé pour développer les services de santé.

Les cellules de développement du fonds, créées pour animer ses  
activités dans les régions, sont constituées à raison  
de femmes. Celles-ci bénéficient d'un cycle de formation organique

Solidarité - BTS

C.2 - La Banque Tunisienne

La BTS, est venue répondre aux  
besoins des petits promoteurs  
tenant compte de leurs contraintes,  
rencontrés en matière d'accès aux  
finances. Certes, à partir de 1996 plusieurs  
grand succès pour favoriser l'accès  
financièrement tenus que la création d'une ligne  
"féminins" à la Banque Nationale Agricole  
de la Banque Mondiale.

La création, en décembre  
des besoins des petits promoteurs  
permettant de surmonter les  
sources classiques de finan  
expériences ont été tentées  
des femmes aux S  
de crédit spécial  
BNA avec l'appui

micro-crédit  
micro-crédit (500 à 20 000 DT voire 30 mille  
diplômés) a établi ses propres critères pour  
le sérieux, la compétence du promoteur et la  
présence des garanties a levé un des principaux  
obstacles aux crédits et leur a ouvert de nouveaux  
horizons pour l'économie.

La BTS bande  
La BTS bande  
pour certaines cat  
l'octroi de crédits,  
la faisabilité du pro  
obstacles à l'accès  
horizons pour l'é

### C.3 - Le mécanisme d'appui au micro-projet du MAFF

Dans le cadre du plan d'action national pour la famille, dont la réalisation a démarré en avril 1996, et de la stratégie "femme" du IXème plan national de développement (1997-2000), le MAFF a procédé à la mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier aux micro-projets de femmes pour accroître les capacités techniques et financières par les femmes pauvres dans le secteur informel.

Ce mécanisme est géré en collaboration avec des ONG féminines de développement communautaire. Il assurera un appui technique et financier dans le cadre de ses activités, avec la charge d'encadrer, de suivre et éventuellement de former les bénéficiaires.

Ce mécanisme qui a démarré ses activités en mars 1997, agit à trois niveaux :

1- Au niveau global, le comité directeur du MAFF est chargé du comité directeur appuyé par une cellule de gestion au niveau du MAFF :

- L'encadrement et la formation des cadres des ONG qui interviennent en tant que partenaires intermédiaires impliqués dans la réalisation des activités de micro-crédit, ainsi que le développement des capacités de la clientèle cible par la formation.

- L'appui du financement des projets dans le cadre des conventions avec la BTS ainsi que d'une mobilisation de ressources supplémentaires et diversifiées dans le cadre de coopération internationale.

Le mécanisme jouera le rôle de médiateur entre ces ONG et la Banque Tunisienne de Solidarité, principal pourvoyeur de fonds, grâce à une ligne de crédit à faible taux d'intérêt créée au profit de ces ONG. Dans ce contexte, le MAFF a procédé à l'occasion de la Journée Mondiale de



exposée à un danger dû au milieu dans lequel il vit ou à de  
ou en raison de divers mauvais traitements qu'il subit." (à  
mission d'intervention pour "prendre des mesures  
prévention est assignée en vertu de ce code au juge de

### A.2 - Au plan institutionnel

#### A.2.1 - L'observatoire de la condition de la femme

Créé au sein du CREDIF, l'Observatoire de la Condition de la femme est un outil d'observation et d'évaluation permanentes de la condition de la femme en vue de fournir un éclairage aussi fiable que possible sur la réalité et l'évolution de cette condition, grâce à :

- la réalisation de recherches et d'enquêtes ayant pour objectif de fournir des informations et des analyses pertinentes et de multiplier les angles d'attaque et les perspectives d'approche,
- l'élaboration de rapports annuels sur la condition de la femme portant aussi bien sur des populations générales que sur des thématiques particulières,
- l'organisation de séminaires nationaux pour tester la pertinence des indicateurs et des méthodologies observées.

Le Centre de médiation des médias qui sert de cadre à un travail d'analyse de contenus des messages transmis par les médias afin d'étudier la perception des rôles et du statut de la femme par la société tunisienne.

Avec les rapports qu'il publie annuellement sur les divers aspects de la condition de la femme, l'observatoire qui est formé de chercheurs permanents et contractuels et qui œuvre en étroite collaboration avec les universitaires et de recherche, est un outil essentiel pour toute information ou donnée fiable sur la femme.

#### A.2.2 - Le prix Tahar HADDAD pour une image "équilibrée" de la femme.

Créé aux termes d'un décret du 17 mai 1999, ce prix est venu répondre à une recommandation de la commission de suivi de l'image

de la femme dans les médias, issu du Conseil National Tunisien de la Femme.

Parallèle pour récompenser l'œuvre écrite, radio ou télévisée qui aura mérité du point de vue de la problématique femme et médias. Ce prix qui est attribué en même temps que le prix Hedi LAABIDI qui récompense la presse écrite et radio-télévisée, est remis par le Président de la République

lors de la journée nationale de la culture. L'article n°3 instituant ce prix définit l'image équilibrée de la femme comme suit: "toute image de la femme qui l'appréhende en tant qu'être humain, matoulan et citoyen investi de devoirs et jouissant de droits fondamentaux tels que consacrés par les conventions internationales et la législation nationale et qui reflète les valeurs qu'elle accomplit dans tous les domaines de la vie publique et privée, permettant ainsi de

## A 2.9. Espace 13 août

La création de l'Espace 13 août est une première expérience de genre. Il s'agit d'une exposition permanente de produits des actrices productrices de femmes au foyer, généralement des produits artisanaux en textile, verre soufflé, cuir, argent, cuivre, etc. L'espace accueille les produits les plus performants des centres de formation relevant de l'UNEL. Sa mission est de contribuer à aider les femmes productrices ayant du talent, à écouler leurs marchandises. Installé dans un beau bâtiment de la Médina de Tunis, l'espace 13 août qui est aussi un forum de reco-

est en train de s'affirmer comme un lieu privilégié d'échange entre le forum des femmes productrices.

une semaine à l'occasion de la journée mondiale de la femme. Il comprend une exposition-vente des femmes artisanes, ouverte aux artisanes de toutes les régions du pays en particulier celles vivant dans les zones rurales.

lançation. Cette exposition aura lieu en 1999 sa deuxième édition au Palais des Expositions du lancement d'un marché virtuel à travers

l'organisation de modules de formation au profit des femmes artisanes

en matière de montage et de gestion de projets et une formation au profit des cadres ministériels et des

nement participatif.



## A-2-5 EXPOFEMINA

La Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprise -CNFCE- , relevant de l'UTICA (organe du Patronat), organise depuis 1997, au Palais des Expositions du Kram, un salon annuel des femmes chefs d'entreprise. Expofémima qui a réuni en 1998 sa deuxième édition avec la participation de femmes chefs d'entreprise du Monde arabe, est en passe de devenir un événement économique important. Expofémima est marquée par la présence de près de 200 femmes chefs d'entreprise qui ont participé à ses deux jours de rencontres d'affaires et de

d'entreprise. Expofémima qui a réuni en 1998 sa deuxième édition avec la participation de femmes chefs d'entreprise du Monde arabe, est en passe de devenir un événement économique important. Expofémima est marquée par la présence de près de 200 femmes chefs d'entreprise qui ont participé à ses deux jours de rencontres d'affaires et de partenariat d'autre part.

## Information du MAFF

La cellule traite chaque jour un grand nombre de requêtes et s'emploie à faire connaître les services du Ministère. Elle a renforcé ses services par la création d'un serveur vocal (1840) - 1308 et

## A.2.6 - La cellule d'écoute

Cette cellule traite chaque jour un grand nombre de requêtes et s'emploie à faire connaître les services du Ministère. Elle a renforcé ses services par la création d'un serveur vocal (1840) - 1308 et

un serveur vocal (1840) - 1308 et des données, des informations et des connaissances pratiques de la santé, du planning familial, des droits de la femme et de la famille. Elle a renforcé ses services par la création d'un serveur vocal (1840) - 1308 et des données, des informations et des connaissances pratiques de la santé, du planning familial, des droits de la femme et de la famille. Elle a renforcé ses services par la création d'un serveur vocal (1840) - 1308 et des données, des informations et des connaissances pratiques de la santé, du planning familial, des droits de la femme et de la famille.

## A.2.7 - LES réseaux d'information sur la femme - RIF

### Les réseaux d'information sur la femme - RIF et RIF

Les réseaux d'information sur la femme - RIF et RIF ont été créés en Tunisie, au Maroc, en Algérie et au Liban. Ils ont pour but de rassembler, organiser et diffuser des données sur la femme en Tunisie, au Maroc, en Algérie et au Liban. Ils ont pour but de rassembler, organiser et diffuser des données sur la femme en Tunisie, au Maroc, en Algérie et au Liban. Ils ont pour but de rassembler, organiser et diffuser des données sur la femme en Tunisie, au Maroc, en Algérie et au Liban.

organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux qui possèdent un fonds documentaire sur la femme ;

le réseau hispano-américain d'information sur la femme (R.F.M.) au Maroc et en Algérie qui possède un fonds documentaire sur la femme et dont le CREDIF est le centre coordonnateur ; et est doté d'une revue trimestrielle baptisée du même nom que

s d'actions spécifiques

A.3 - Programm

onal pour la famille

A.3.1- Le plan d'a

our la famille a été adopté au terme d'un séminaire présidé par le Chef de l'Etat, le 5 avril 1996. Il a comporté un ensemble de mesures législatives et institu-

Le plan d'action pour la famille a été adopté au conseil ministériel réuni le 5 avril 1996. Il a comporté un ensemble de mesures législatives et institu-

Le bien-être familial, et avait pour objectif ultime de renforcer la réciprocité entre l'homme et la femme et d'asseoir les fonde-

### A.3.3 - Cycles de formation du CREDIF au profit des cadres féminins

Dans le cadre de la politique de promotion des ressources humaines visant à améliorer les compétences et les qualifications professionnelles,

le CREDIF a mis en place deux types de formation :

appartenant aux secteurs privé et public, et intitulées :

1. "Information et formation des femmes en vue de leur cheminement professionnel"

2. "Promouvoir des actions locales et nationales en faveur des femmes en vue de leur cheminement professionnel"

Les actions de formation consistent à aider les participantes à accéder au marché et au développement de leur entreprise. Une grille d'analyse diagnostique a été élaborée pour promouvoir des actions locales et nationales en faveur des femmes en vue de leur cheminement professionnel.

Des sessions de formation en psychologie du travail et en management des ressources humaines destinées à un public mixte, similaire à celui des femmes cadres, ont été organisées.

### A.3.4 - Les caravanes multidisciplinaires de solidarité

Les caravanes multidisciplinaires de solidarité sont organisées par l'Association Tunisienne des Mères (A.T.M.) pour les femmes rurales dans les zones les plus défavorisées. Les caravanes ont pour objectif de fournir des services de santé reproductive, de santé de base, de counselling, d'orientation et d'orientation culturelle. Outre le message de solidarité, ces caravanes, elles constituent une réelle source d'information pour les femmes vivant dans des zones reculées.

### A.3.5 - Le plan de la planification nationale

L'intégration de l'approche du genre dans la politique de développement a été appliquée, en Tunisie, dès 1991 après de l'éla-

objectifs sectoriels précis et une vision globale et cohérente.

Formée de représentants de tous les départements ministériels, d'ONG féminines, d'ONG de développement, des organisations nationales du travail et du patronat, d'experts, d'universitaires et de personnes ressources, La Commission "Femme & Développement" se subdivise en cinq sous-commissions (moyens et mécanismes de promotion de la femme ; développement des ressources humaines féminines ; femme et développement économique ; les catégories spécifiques de femmes ; la femme et la famille).

### Mécanisme d'élaboration de la stratégie nationale "Femme"

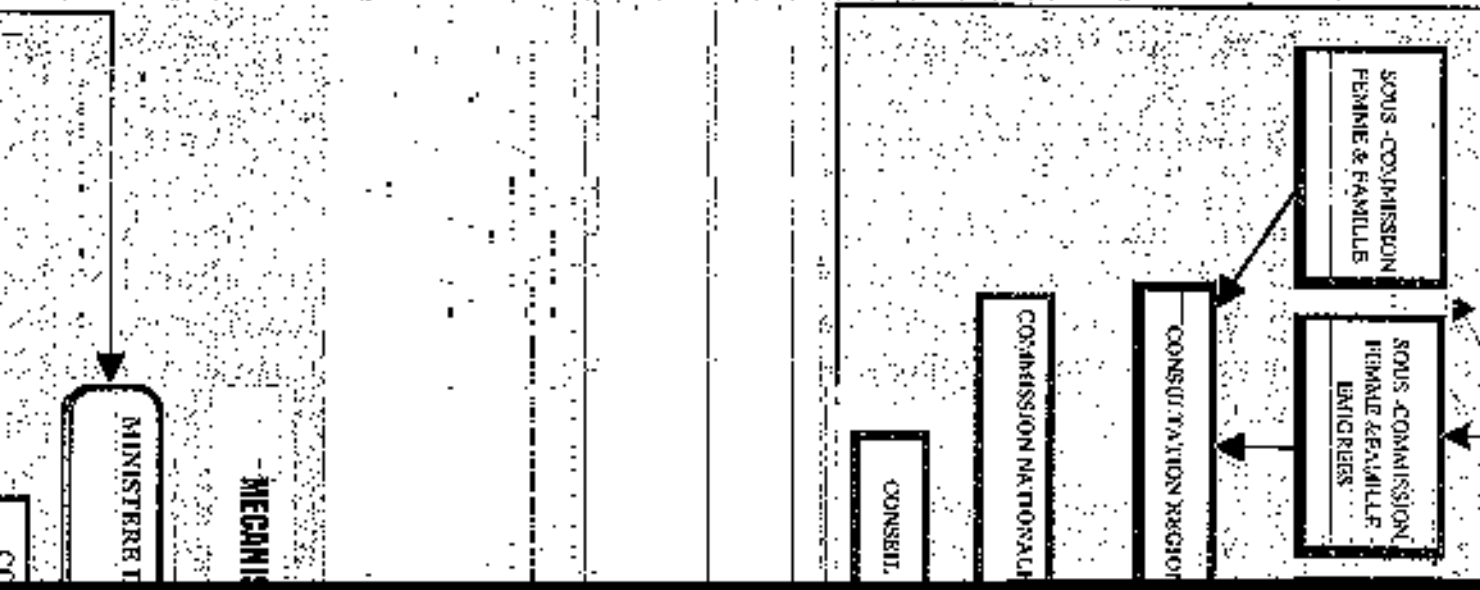
Les efforts élaborés par ces cinq commissions pour l'objet d'un plan national de consultation au plan régional au cours de laquelle ils ont été ajustés aux spécificités des régions avec la participation des structures gouvernementales et non-gouvernementales responsables régionaux et locaux sans distinction conformément au schéma dans la page 46

La même démarche a été adoptée dans le cadre du plan de développement couvrant la quinquennale 1997-2001

Les avantages de l'intégration de la dimension de la planification nationale sont multiples :

- au plan de la planification sectorielle, car ils prennent les mesures adéquates pour atteindre les objectifs ;
- au plan budgétaire, car ils s'engagent à allouer les ressources nécessaires pour la réalisation de ces mesures ;
- au plan de l'évaluation, puisque la mobilisation de l'ensemble des secteurs dans le cadre d'un plan national, est à même de maintenir l'équilibre et promouvoir l'intérêt pour la question du genre.

Grâce à cette approche, l'analyse selon le genre est effectuée à travers tous les secteurs qui ont permis de faire connaître les besoins et les ressources humaines et matérielles nécessaires ; ce qui a permis de mesurer avec précision les progrès réalisés et d'identifier les sources d'obstacles et de blocages tout en consolidant le consensus national autour de l'intégration des ressources humaines féminines dans



la promotion de la femme

A5 - Proj

la convention bilatérale tuniso-suédoise relative à la promotion de la femme et de la Protection de

A5 - Le

on du Fonds de l'Échange de la dette, le MAFF a financé en Tunisie, à partir du revenu national de 1997, 21 projets d'un montant global de 2,5 milliards de dinars et dont la réalisation a été confiée à des ONG.

En appli

ment vise à assurer la formation professionnelle et à améliorer la situation économique des jeunes filles rurales.

de sources de revenu et familles rurales défavorisées.

de vie des femmes et besoins quotidiennes d'amélioration de l'accès à l'eau et de collecte de bois de chauffage.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

de la société, la consolidation et la promotion des associations de femmes et de communication et enfin accroître le rendement des cultures et milieu rural par l'amélioration de l'environnement.

### A5.2 - Le cycle de formation internationale genre population et développement

Ce cycle de formation internationale "genre, population et développement" a été mis en œuvre depuis 1996 avec le soutien de l'UNEP dans le cadre de la coopération Nord-Sud. Les dossiers relatifs à la femme et à la population ont essentiellement bénéficié au développement de la femme et de la population.

Les deux premières sessions ont bénéficié à 90 femmes africaines provenant de 22 pays. A travers la réalisation de cette formation, le CREDIF confirme sa vocation de centre d'expertise et d'excellence en matière d'analyse par le genre.

## La Chaire UNESCO d'études sur la condition de la femme

Le CREDIF a financé la Chaire internationale d'études sur la condition de la femme par 19 sessions de formation de la femme africaine en 1997/1998 et 1998/1999. Ces sessions ont été organisées par le CREDIF en collaboration avec des chercheurs africains et internationaux. Les sessions ont été organisées sous la forme de stages et des visites d'études en Tunisie, ainsi que des formations destinées à introduire l'analyse du genre dans les domaines de la recherche, de la planification et du genre.

Le CREDIF a financé les sessions de 1997/1998 et 1998/1999 sur le thème "Femme et changement", auquel ont pris part des femmes universitaires africaines et internationales. Une quatrième session sera organisée en 1999/2000 sur le thème "Femme et développement". Le cycle de conférences amorcé en 1997/1998 sur le thème "Femme et développement" sera poursuivi en 1999/2000.

Au terme d'un protocole d'accord signé entre le MAFF et l'UNESCO en juillet 1999, la chaire d'études est devenue officiellement la "Chaire UNESCO d'études sur la condition de la femme", parmi une dizaine de chaires similaires dans le monde, et la première du genre en Afrique.

## A.5.4.5 - Le programme de développement des statistiques par le genre

Le programme de développement des statistiques par le genre financé par le CREDIF en collaboration avec l'Institut National de la Statistique - INS - le CREDIF et l'ESCWA, vise la systématisation de l'analyse par le genre dans les statistiques et le développement d'indicateurs statistiques sexo-spécifiques dans tous les secteurs d'activité. Plusieurs ateliers régionaux et nationaux ont été organisés dans ce cadre.



L'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie femme du IX<sup>e</sup> Plan (1997-2001) entreprise actuellement a fait ressortir des progrès

stratégie (1992-1996) et ce grâce à l'application de l'approche du genre qui a favorisé l'adoption de mesures spécifiques visant à promouvoir, e

Ainsi, au plan de l'éducation, l'adoption d'une série de mesures telle que l'obligation scolaire ou l'aménagement d'horaires adaptés aux zones rurales, ou encore d'un suivi scolaire à travers l'action de défenses sociales en milieu scolaire ont contribué à la réalisation de l'objectif de la scolarisation des filles à 6 ans en 1998, pour la première fois. Les statistiques affichent un taux de 99% à égalité pour les filles et les garçons dans les rangs des filles puisque leur taux de scolarisation entre 6 et 12 ans a atteint en 1998, 91,8% contre 92,8% pour les garçons.

La parité fille/garçon a également été atteinte dans l'enseignement technique et supérieur. Le nombre de candidatures admises au baccalauréat en 1998 et 1999 a été plus élevé que celui des garçons. La représentation des filles vers les filières scientifiques et techniques a connu un changement significatif.

Par ailleurs, les mesures prises en faveur de l'enfance dont bénéficie la fillette. La promotion de la protection de l'Enfant en novembre 1995 et l'adoption de mesures spécifiques dans le cadre des politiques de promotion de la jeunesse ainsi que des politiques sectorielles ont attiré l'attention de la plus haute autorité de l'Etat et de la presse, ont créé une plate-forme institutionnelle et médiatique tout à fait favorable à la protection des enfants dans le respect du principe de la parité des sexes.

La réalisation d'un programme national de surveillance de la santé relative à l'enfance, plaçant la Tunisie au peloton de tête



taux de mortalité infantile qui a baissé  
9 pour mille en 1997.

pays en développem  
de 32,6 pour mille en

très vocages qui entravent

Le mouvement L'égalisation fait

une meilleure intégration des fem

obstacles sont d'ordre culturel et ne peuvent être surmontés de façon

radicale que dans une perspective de moyen ou long terme, tels que les

ster, par exemple en matière de rôles sociaux et des qui peuvent

de l'image des femmes reflète par les médias. Au encore l'insuffisant

engagement des femmes elles-mêmes dans la vie politique, qui résulte,

généralement, d'un déficit au niveau de la volonté d'engagement, lequel

est souvent, le corollaire d'une volonté de réussite au plan professionnel

ou familial.

de façon à prendre meilleure auto-prise en charge des

mieux connaître les conscience de leurs droits pour les

brale de développement. L'analphabétisme a certes dans la dyn

il est appelé à regresser encore sous l'effet de sensibleme

e des taux de scolarisation des filles dans les dix l'améliorat

demeuré au premier plan des priorités de l'Etat, prochaines ai

ift du budget de l'Etat est consacré à l'éducation, sachant que D

compte tenu de l'existence d'une proportion mais pour l

e rest résidence de personnes âgées, incompressible par

des femmes rurales sont plus nombreuses, il construite en

## C / Vision pour le 21ème siècle

affirmée au plus haut  
normes par la loi et les  
al, l'égalité est devenue  
il sera de plus en plus

années 90 ont créé une  
notions de droits de la

at vécu et défendu les  
ont plutôt confrontées  
ques et de droits de la  
tres, les valeurs arabo-

identitaires fondamentaux qui situent culturellement la Tunisie par

ré, son présent et son avenir dans le contexte de la mondialisation

de l'uniformisation culturelle que génèrent les nouveaux moye

la Tunisie du XXIème siècle a

unité, d'égalité et de respect des droits de la personne.

Conformément à ses choix stratégiques, la Tunisie poursuivra ses  
vue d'un meilleur ancrage des valeurs d'égalité, de liberté et de  
ie. Dans ce contexte, la stratégie pour la promotion de la femme  
culièrement axée autour :

de la consolidation du statut économique des femmes

offerte à la vision démocratique sans  
sommet de l'État, grâce aux garanties o  
textes fondamentaux - Constitution - Pa  
une dimension inhérente à l'identité na  
difficile de remettre en cause.

Les réalisations accomplies au co  
plate-forme nouvelle qui s'articule aut  
personne et de droits de la femme.

Les générations issues de l'indépe  
valeurs de l'émancipation, celles des a  
aux concepts plus élaborés de libertés  
personne, mais pour les unes comme p

identitaires fondamentaux qui situent culturellement la Tunisie par

ré, son présent et son avenir dans le contexte de la mondialisation

de l'uniformisation culturelle que génèrent les nouveaux moye

la Tunisie du XXIème siècle a

unité, d'égalité et de respect des droits de la personne.

Conformément à ses choix stratégiques, la Tunisie poursuivra ses  
vue d'un meilleur ancrage des valeurs d'égalité, de liberté et de  
ie. Dans ce contexte, la stratégie pour la promotion de la femme  
culièrement axée autour :

de la consolidation du statut économique des femmes

Deuxième Partie

**Evaluation  
selon les objectifs du**

**programme d'activités de base**



## A - Lutte contre la pauvreté

adoption et application des politiques macro-économiques

ment répondant aux besoins et aux  
de la pauvreté.

plan de développement  
Commission Nationale "Femme & Développement"  
Commissions sectorielles de préparation du  
développement. Cette commission a élaboré une

technique pour le Vifre plan 1992/1998 puis pour le  
plan 1997/2001.

ation des femmes cadres à l'élaboration du plan

on du taux de représentation des femmes cadres dans

des commissions sectorielles.

large participation des femmes cadres à la Commission

Femme & Développement.

de sécurité adéquats / le ISN 2626

transferts sociaux : moyenne annuelle de 18% du PIB

des stratégies de d  
efforts des femmes

Une stratégie "fem  
- Création de la  
dans le cadre  
plan national d

## Création de sources de revenus stables

- promotion de projets familiaux dans le secteur informel et amélioration de la sécurité alimentaire de la famille.

- Dans le cadre des programmes nationaux de développement

intégrés, le PDI (rural) et le PDI (urbain) de nouveaux projets

sont mis en œuvre qui ciblent spécifiquement les femmes pauvres

avant une certaine qualification professionnelle en vue de

développer des sources de revenus stables

une centaine de projets devaient être financés

Une première tranche devait permettre la

Entre 199

par le PI

création

Ouest du gouvernorat de Kairouan, le projet de développement  
du Nord-Ouest du KFE et le projet de protection et de  
développement des ressources synopastorales ont comporté  
une composante pour la promotion de la femme intégrant à la

fois les activités de formation professionnelle et de micro-crédit

Projets réalisés par des ONG :

Plusieurs ONG interviennent en milieu rural dans divers  
domaines : actions éducatives, santé, développement agricole et  
social. Les activités des ONG se sont amplifiées avec le  
développement de la vie associative au cours des années 90.

L'UNFI gère de nombreux centres de formation profession-  
nelle de la jeune fille rurale. Elle met à la disposition des  
femmes productrices "l'espace du 13 août" pour écouler leurs  
marchandises.

En plus de la formation, l'UNFI assure également aux jeunes  
filles l'accès au micro-investissement et facilite l'intégration des  
femmes dans le milieu professionnel par la création de jardins  
d'enfants.

L'UNFI assure également la réalisation de projets dans le cadre de la coopération  
multilatérale pour l'amélioration des conditions de vie de

certains zones d'habitat rural. Parmi les ONG qui interviennent en  
milieu rural avec  
développement et une  
composante crédit rural informel  
d'activités productrices de femmes :

le milieu péri-  
urbain pour aider les femmes pauvres  
prend également en faveur des promotrices de projets  
créatives et d'expression culturelle

Soutien aux ménages ayant à leur tête une femme

de 87D/famille/an en 1987 à 354D en 1998, qu'au ni-  
bénéficiaire qui est passé de 73000 familles en 1987 à 110000 en 1998.

Le cadre du programme de la famille productive des projets  
de familles monoparentales ont été réalisés en  
au profit de 223 familles dont le chef est femme dans le  
expérience pilote dans le gouvernorat de Kairouan.  
Le dispositif qu'a eu ce projet pilote sur les familles béné-  
cette expérience a été étendue dans une seconde étape  
gouvernorats au profit de 186 chefs de familles  
capables de travailler dont 42% sont des femmes.

A- Reviser les législations et les pratiques administratives  
d'assurer l'égalité aux droits sur les ressources économiques  
accès plus large des femmes à ces ressources.

#### Accès au crédit-logement:

- Suite aux mesures adoptées par le gouvernement  
1996, dans le cadre du plan d'action national pour  
devient possible à la femme et à son conjoint  
chacun de son côté, un prêt auprès des caisses  
sociale ou de la Banque de l'Habitat pour la  
l'acquisition d'un logement commun (circulaire  
des Affaires Sociales aux caisses de sécurité sociale  
9 mai 1996).
- Selon la loi n°98-97 du 9 novembre 1998,  
peuvent opter, s'ils le désirent, pour le régime  
nauté des biens ou pour la séparation des biens  
mariage. Jusqu'ici, bien que les épouses co-

par suite des mentalités dominantes.

Ces pratiques, sont, toutefois, relativement moins  
les milieux où la femme jouit d'un niveau d'instruction  
et où le souci de rendre la justice  
réalisée sociale, souvent préjudiciable  
démunis, notamment en cas  
intervenu en promulguant la loi  
portant institution du régime de  
la préservation des droits de





### A.3. Ouvrir aux femmes l'accès à l'épargne et aux mécanismes et institutions de crédit.

III PROMOTION DE LA MICRO-ENTREPRISE

on de la micro-  
re de la Formation

#### Promotion de la micro-entreprise

- Un programme spécifique de  
entreprise a été mis en place par

projet qui a consacré une  
niveau des Bureaux d'emploi

professionnelle par des Employeurs dont la gestion a été confiée  
à l'Agence tunisienne  
direction dotée d'un

régionaux et locaux. Le taux des femmes bénéficiaires de ce programme a évolué de 18% en 1993 à 30,5% en

industries alimentaires, le cuir et chaussures, la confection du  
bois et les services.

A partir de 1996, plusieurs expériences ont été tentées pour  
favoriser l'accès des femmes aux sources de financement telles

de Solidarité - BTS  
Expériences antérieures, la Banque Tunisienne de  
rite - BTS - créée en 1998, est venue surmonter l'obstacle de

La Banque T  
Capita

lancement des efforts en organisant l'intervention de l'Etat au

l'esthétique représente 24%. Le secteur des services attire 11,7%.

Les autres secteurs tels que l'informatique et la bureautique

représentent, au total, 6,5% et l'artisanat uniquement 5,5%.

En mars 1999, dans le cadre de la

mise en œuvre du système du micro-crédit, il a été procédé au

transfert à la création d'une ligne de crédit à faible taux

au profit des ONG qui ciblent les catégories pauvres,

notamment les ONG féminines et de développement

social.

En outre, la BTS a signé une convention avec l'UNFT

de laquelle celle-ci se charge du suivi et de

l'encadrement de projets financés

par la BTS au profit des femmes d'origine

des zones rurales et de l'artisanat.

l'encadrement de projets financés  
par la BTS au profit des femmes d'origine  
des zones rurales et de l'artisanat.

Le rôle de

la BTS est

de créer et

de gérer un

fonds d'appui

à la micro-entreprise

féminine.

Ce mécanisme

assure un appui

institutionnel

dans le cadre de

conventions avec le

MAFF pour

encadrer et former

les femmes bénéficiaires

des projets.

Il y a une

collaboration

entre les ONG

et la BTS qui

interagit avec

les ONG d'origine

des zones rurales

et de l'artisanat.

Il y a une

collaboration

entre les ONG

et la BTS qui

interagit avec

les ONG d'origine

des zones rurales et de l'artisanat.

Création par le MAFF d'un fonds d'appui

à la micro-entreprise féminine, en

février 1999.

Ce mécanisme assure un appui institutionnel

dans le cadre de conventions avec le MAFF

pour encadrer et former les femmes bénéficiaires

des projets.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

et la BTS qui interagit avec les ONG

d'origine des zones rurales et de l'artisanat.

Il y a une collaboration entre les ONG

1. Mettre au point des méthodes tenant compte des spécificités de

chaque sexe et chercher les moyens de combattre la féminisation de

la pauvreté.

Introduction de l'approche du genre

- Intégration de la problématique homme/femme dans la politique

nationale de développement social et de l'emploi dans le plan

Stratégie "Femme".

- Réalisation d'une étude sur la situation de la femme par rapport à

l'emploi, le développement et les statistiques et analytiques

Cellule du MAFF pour l'évaluation de l'impact des projets de

développement sur la femme. A partir d'études menées sur des

un garde  
projets de  
1997  
ndité et

projets de développement, la cellule  
méthodologique pour l'évaluation de l'  
développement sur la femme, qui a été publiée  
- Etudes réalisées par le CREDEF: Femmes rurales  
Potentiel économique des femmes - 1996, "mo  
activité des femmes en milieu rural tunisien" - 1

## B - Education & formation des fe

Assurer un accès  
ent de base d'ici l'an 2000.

Accès de tous à l'

9 juillet 1991) :  
"préparer les élèves à une vie qui ne laisse

La loi de l'é  
Article 1er

niât à aucune forme de discrimination ou de ségrégation

Article 7

Article 7 : institution de l'obligation scolaire de 6 à 16

(mesure qui vise à enrayer l'abandon scolaire précoce

jeunes filles dans le milieu rural) pour tous les enfants des d

sexes en vertu de quoi toute personne qui s'abstient d'inscrire

son enfant, ou le retire avant l'âge de 16 ans, s'exposerait à une

amende - circulaire d'application émanant des ministères de l'

Education, de l'Intérieur, des Affaires Sociales et de la Justice

qui précise les modalités d'application.

### Egalité Scolarisation des garçons et des filles

Au niveau du 1er cycle de l'Enseignement de base

l'écart observé, il y a quelques années, entre filles et garçons a été

résorbé. En 1997/98, pour la première fois, le taux de

scolarisation à 6 ans est à égalité pour les deux sexes, soit 99%

pour les filles et 99% pour les garçons (voir tableau ci-joint).

Le taux de scolarisation (6-12 ans) passe de 85,2% en

1992/93 à 91,5% en 1997/98 (de 92% à 93,0% chez les garçons)

entre les sexes passe de 6,8% en 1992/93 à 0,8% en

7. La réduction de l'écart tend vers la parité.

Adairé, l'indice d'équité est plus

és que chez les garçons. Il passe de 3837

1996/97, chez les filles et passe de 1242 à

, ce qui confirme une sensible réduction

Au niveau  
important ch  
en 1992/93 à  
1656, chez le

de l'équilibre dans les niveaux de

des écarts et

scolarisation des

Voir tableau ci-joint

de base - Enseignement secondaire

	1986/1987			1997/1998		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Taux de scolarisation 6 ans	86,6	94,2	90,5	99,0	99,0	99,0
Taux de scolarisation 6-12 ans	79,6	92,1	86	91,5	93,0	92,3
Effectif des élèves dans le 1er cycle de l'Ensg. de base	44,3	55,5	100	47,3	52,7	100
Effectif des élèves dans le 2ème cycle de l'Ensg. de base et l'Ensg. secondaire	47,1	52,6	100	49,30	49,70	100
Taux d'admission en 7ème année de l'Ensg. de base	38,6	64,61	60,96	62,71		
Taux d'admission en 9ème année de l'Ensg. de base	68,76	66,80	67,84			
Taux d'admission au baccalauréat	5,9	49,07	50,10	49,54		

\* Le premier concours de 9ème année s'est déroulé en 1997/98.

Source : Ministère de l'Éducation

Abandons scolaires précédés en réduction :

- Les taux d'abandon des filles sont en baisse sensible dans toutes les étapes du cursus scolaire, la situation s'est même améliorée de 1992/93 à 1996/97 :
  - 1er cycle de l'Enseignement de base : de 4,4% à 3,1% (de 4,9% à 3,1% chez les garçons)
  - 2ème cycle de l'enseignement de base : de 8,2% (de 10,5% chez les garçons) à 5,5% (de 7,5% chez les garçons)
  - 15% chez les garçons
- Les facteurs ayant contribué à la réduction des abandons précoces : l'obligation scolaire, l'extension des écoles dans les zones rurales et leur rapprochement des lieux d'habitation ; tout comme la mise en place de cellules de lutte contre les abandons scolaires et pour la prévention dans les établissements scolaires - "les cellules de l'action sociale en milieu scolaire" (1364 en 1995/96) - qui menent en collaboration avec les ministères de la santé publique et des affaires

sociales, une action d'accompagnement socio-familial pour une meilleure  
 sociale et scolaire de l'enfant. Elabore

tion d'un guide de l'action sociale en  
 Taux de réussite

les filles accusent un taux de réussite généralement supérieur  
 celui des garçons, à l'exception du baccalauréat où c'est à l'inverse

Elles sont cependant plus nombreuses  
 Au concours aux lycées pilotes qui forment les futurs  
 les filles ont un national d'entrée aux lycées pilotes en

Elles ont enregistré un taux de 52,7% contre 49,2% pour les  
 Enseignement supérieur

La proportion des filles n'a cessé de croître  
 l'enseignement supérieur, passant de 37,2% en  
 48,3% en 1998/99. Le taux de scolarisation de la  
 25/24 ans est passé de 5,6% à 15,2% pendant la même

l'enseignement supérieur

	1986/1987			1997/1998		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Effectif des étudiants	36,6	63,4	100	45,90	54,09	100
Effectif des enseignants	14,4	85,3	100	28,04	71,95	100
Effectif des diplômés	37,97	62,02	64,1	42,85	57,14	70,14

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur - Année universitaire 1996/97

Dans l'enseignement supérieur le taux d'abandon des filles est systématiquement inférieur à celui des garçons comme l'indique le tableau suivant :

	1994/95		1995/96	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Abandon	4,5%	3,48%	4,8%	2,9%

Il s'agit d'élèves à la fin de l'année universitaire par suite d'épuisement de leur droit aux inscriptions

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur

**Études de 3<sup>ème</sup> cycle :**

- Mêmes chances en ce qui concerne les études de 3<sup>ème</sup> cycle et des bourses d'études. Le système éducatif ne pose aucune restriction devant l'accès des filles aux bourses pour des études de 3<sup>ème</sup> cycle ou des écoles supérieures à l'étranger.

**Accès aux œuvres universitaires :**

## B.2. Eliminer l'analphabétisme féminin.

- Un programme national de lutte contre l'analphabétisme a démarré en 1993/94 dans le cadre du VIIIème plan qui a eu pour effet direct une nette mobilisation de la population cible et notamment les femmes et les jeunes filles dont l'âge varie entre 15 - 44 ans. Le nombre de femmes bénéficiaires est en évolution constante, comme l'indique le tableau ci-après :

Année scolaire	Nbre de centres	Nombre de bénéficiaires		
		Total	Féminin	%
1993 - 94	153	4505	1789	61,9
1994 - 95	433	17063	11050	64,8
1995 - 96	495	26004	16800	64,6
1996 - 97	591	34690	22410	64,6
1997 - 98	872	25537	21903	85,8

Source : Ministère des Affaires Sociales - 1998 -

navetisme  
66 à 42,3%

en 1994 (chez les hommes de 67,2% à 51,7% soit par âge de 15-19 ans) et en 1994 (chez les hommes de 67,2% à 51,7% soit par âge de 15-19 ans).

La répartition par tranche d'âge est la suivante : 9,4% pour le tranche 10-14 ans (3,4% chez les garçons) et 34,7% pour la tranche 40-44 ans (11,4% chez les hommes).

Un 2ème programme national de lutte contre l'analphabétisme a démarré dans le cadre du IXème plan (1997-2000) et priorise les femmes entre 15-29 et couvre les zones rurales. Objectifs : 30% de la population des apprenants du 2ème niveau.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Une approche intégrée à l'alphabétisation a été appliquée dans le cadre du programme de lutte contre l'analphabétisme. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

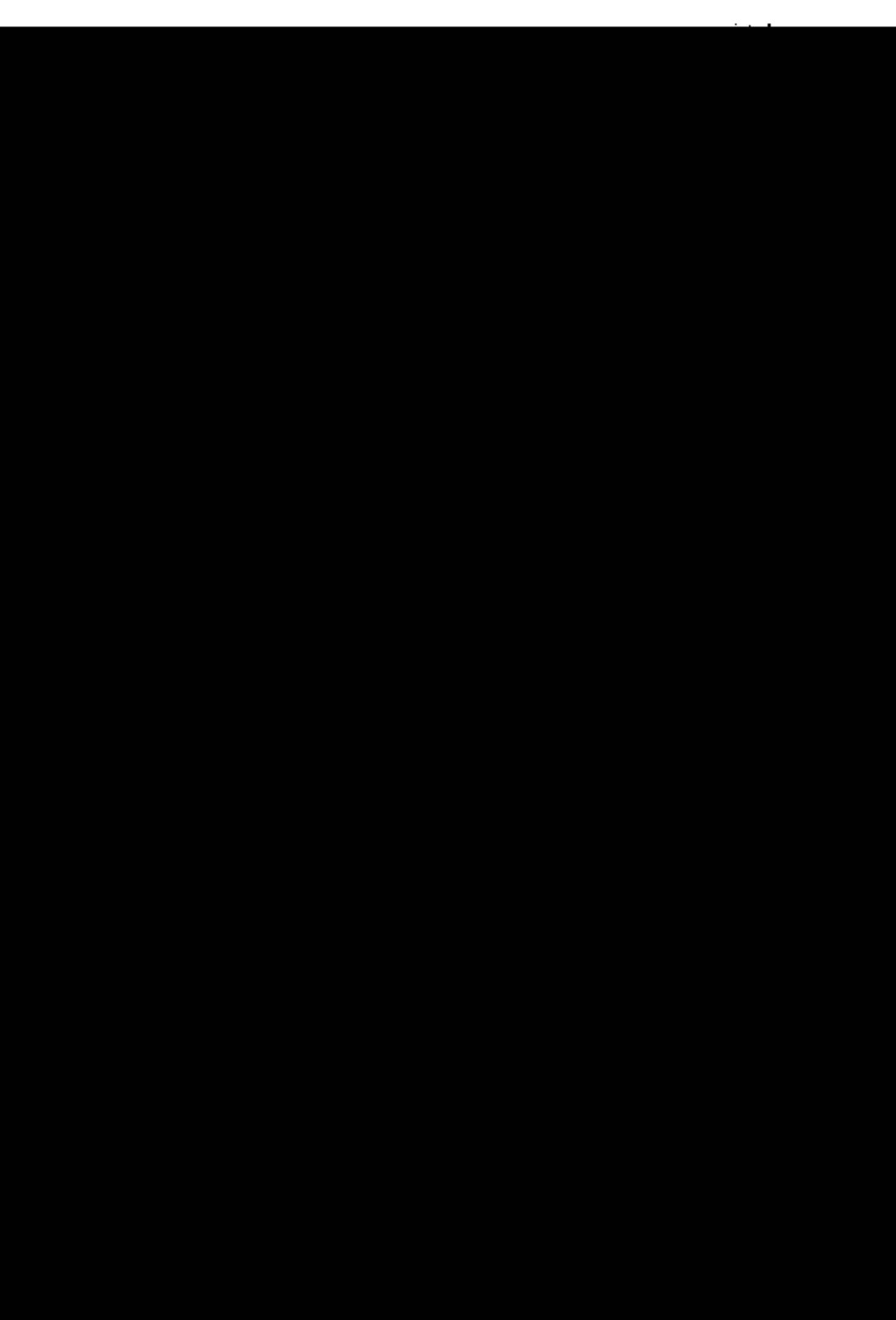
Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

Le programme a obtenu le certificat de 2ème niveau de l'UNEF. Le programme national gère la stratégie nationale de lutte contre l'analphabétisme avec des commissions locales et régionales. Des séminaires de sensibilisation ont été diffusés en 1997-98 par les commissions nationales et régionales, qui ciblent surtout les femmes.

dans les centres relevant de l'UNEF (179)







## Formation professionnelle de la jeune fille rurale

- La rénovation entreprise depuis 1992, des centres de formation de la jeune fille rurale a permis d'améliorer les

conditions des milieux bénéficiaires, notamment grâce à une  
matrice modulaire en matière de création d'entreprises et  
d'entrepreneuriat.

Entre 1992 à 1997, 4000 jeunes filles rurales ont bénéficié de cette  
formation dans 13 centres relevant du Ministère de la  
Formation Professionnelle et de l'Emploi.

Ces cycles de formation sont organisés dans le domaine de  
l'agriculture régionale. Les programmes sont exécutés par les  
autorités techniques locales. Les jeunes  
rurales bénéficient d'un micro-crédit dans le cadre  
d'une rupture scolaire sont formées

dans les centres relevant des centres nationaux  
d'un important programme de réhabilitation et de moderni-  
sation en vue de dispenser aux filles une formation plus  
qualifiante avec notamment l'introduction d'un module en vue  
de la préparation au lancement et à la gestion de micro-projets.

Les filles profitent d'un  
et d'aide à l'emploi. 30 à 35% pour SIV (niveau 6, secondaire) et 30 à 35% pour SIV (niveau 7, enseignement supérieur)  
d'insertion et d'Adaptation Professionnelle.

à l'Etat de financer les actions de formation

de besoins réels. Les filles constituent  
bénéficiaires des actions de formation menées

au point des systèmes d'enseignement et de  
discriminatoire.

des stéréotypes sexuels réformé de 91  
l'égalité entre les sexes en matière de  
présenté dans tous les textes régissant le  
primaire de la région. Le programme

Développement PRD  
autorités régionales  
filles et femmes avant  
du PDRI ou du PDU  
Près de 9000 jeunes

Les filles profitent d'un  
que les garçons des stages d'

Ce F

des entreprises  
plus de 55%  
dans ce cadre

- Manuels scolaires  
- émergence du  
statut, de rôle  
contexte éducatif  
l'enseignement





la formation. En plus de ces prérogatives, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi apporte son concours pour la création et le développement de centres inter-entreprises en mettant à la disposition de celles-ci notamment une assistance pédagogique. Ces mesures ont particulièrement profité aux femmes, qui sont nombreuses en qualité de main

des entreprises de confection de textile et de

és en matière d'organisation de carrière.

tion du CREDIT au profit des cadres féminins :

e de la politique de promotion des ressources

at OF  
servi

Formation

- Cycle

Dans

équité par le biais de programmes spécifiques, de et de prévention, dans le cadre de la politique santé.

La spécificité des femmes est reconnue comme une composante fondamentale du système global de santé. Les femmes qui bénéficient des programmes nationaux pour la promotion de la santé, la prévention des endémies classiques et des maladies transmissibles, se voient doter de programmes spécifiques de prise en charge.

L'adoption d'une approche intégrée au plan de l'infrastructure de santé a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la santé féminine.

Actuellement 90,6% des centres de santé de base offrent des prestations de santé maternelle et infantile et de santé reproductive.

Par ailleurs, les programmes de promotion des soins de santé primaires et de la SMI/PF s'intègrent dans l'initiative d'amélioration des conditions de vie dans les zones d'ombre lancée depuis 1993 par le Fonds de Solidarité Nationale.

La médaille d'or de la "santé pour tous" a été remise en 1999 par l'OMS au Président Zine El Abidine BEN ALI, en reconnaissance des acquis réalisés en matière de santé de base.

Le IX<sup>ème</sup> plan de développement (1997-2001) prévoit une stratégie et des plans de travail visant une meilleure couverture et l'amélioration de la qualité des prestations sanitaires.

Actuellement, les statistiques indiquent que :

80% de la population sont à moins de 4Km d'un CSSB

\*En 1998, il existe 20,5 centres de santé pour 100 000

habitants contre de 18,5 centres en 1992, 109 maternités

parabédentaires, 25 maternités régionales et 90 maternités

universitaires.

habitants en 1998 au lieu de 5,4

\*6,99 médecins po

1986 et 70 en 1976.

\*365 évènements en 1998 cor

\*6,2% du PIB est réservé à la santé.

Dans les zones d'ombre, la réalisation par le FSN

centres de santé de base entre 1995 et 1997 permet aux

santé de base.

ins de santé de base est en 1997.

taux fixés (CSSB) et de 100%.

de 96% par rappor

des services.

considérant le res

méliorer la

## C.2. Renforcer les programmes de prévention prénatale et post-natale de la santé des femmes.

de périnatalité

- Mise en œuvre d'un programme national de surveillance prénatale avec

l'objectif général est de réduire la morbidité et la mortalité maternelles et périnatales et qui s'articule autour des axes principaux suivants

\* la consultation prénatale (jeunes)

de couverture de

la surveillance prénatale avec

84,5% des femmes enceintes en 1997.

services de la S.R.

le taux de

use, etc.) le taux de

la consultation post-natale (3

% en 1997.

\* La planification familiale et

programme couvre

(MST-cancers génitaux-infertilité

88,9% pour 100 000

prévalence contraceptive est est

de faire baisser ce

- Des mesures ont été prises afin

naissances d'ici l'an

toutes les régions et tous les citoyens

2001.

- Le taux de mortalité maternelle

féminine

naissances vivantes en 1994, l'objectif

1994

taux au-dessous de 50 pour cent

1997

2001.

84,5 %

Evolution des indicateurs de

1994	1997
88,9 %	84,5 %
3,2 %	31,6 %

	1992
Surveillance prénatale	76,8 %

53 %
------

milieu assisté	76,8 %
Surveillance post-natale	23,4 %



\*organisation et coordination des activités de prénatalité selon les différents niveaux de prise en charge;

\*Amélioration de la qualité des services de périnatalité notamment dans les maternités régionales;

\*Promotion de l'utilisation des services de périnatalité par la population.

La conception des programmes de SR se fait à travers l'approche DPE qui réserve une grande importance à l'étape "Identification des besoins".

Des enquêtes et études d'évaluation et diagnostic sont menées régulièrement par le Ministère de la Santé Publique et l'Office

National de la Famille et de la Population

pour connaître les

besoins réels des

groupes cibles notamment les femmes

et les familles vulnérables, etc.

Les enquêtes et études

sont associées à une évaluation

des programmes de SR.

Autre axe de l'AMV, plus de 250

activités sont menées

à travers les campagnes

de sensibilisation pour

les femmes et les familles, et

notamment dans les

maternités où le nombre de décès

est en baisse de 30 ans, comme

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

besoins réels des

groupes cibles

et les familles

vulnérables, etc.

Les enquêtes et études

sont associées à une

évaluation des

programmes de SR.

Autre axe de l'AMV,

plus de 250

activités sont

menées à

travers les

campagnes de

sensibilisation

pour les

femmes et les

familles, et

notamment

dans les

maternités où

le nombre de

décès est en

baisse de 30

ans, comme

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

à

ites dans le

% en 1997

tion des mass-médias (Radio-TV)

PF est garantie à l'individu,

taille de la famille, choix du

moyens contraceptifs, etc...

don et le rûte vâ

/SIDA pour toutes

ûnes.

L'amélioration des taux de

taux de mortalité

- Toutes les prestations, de PF et de SR  
secteur public et pour tous les citoyens.

- La mise en œuvre d'un programme

- Programme d'IEC avec

- La liberté de choix en m

femme ou homme (ch

moment de procréation,

SIDA, ainsi que la prise en charge

les catégories de la population et sur

reconalté a contribué à la baisse

vie à la naissance attendra 75,1 an

- La Tunisie vit actuelleme

démographique :

de développement global et de SR la

sera de 11,9 millions en 2010 et l'espérance de

de 2,10 à partir de 2010 et l'espérance de

à baisse en 1990 à 1,2%

nière phase de sa transition

Indicateurs démographiques

- Grâce à la p

population

stabilisera

taux d'accroissement démographique

14 Tunisie

1997	1998
5,8%	5,60%
2,38 E/F	

Source : Ministère de la Santé

Indicateurs démographiques

1997	1998
5,8%	5,60%
2,38 E/F	

te des besoins des femmes face

aux MST, au VIH SIDA et aux autres problèmes de santé se

rapportant à la sexualité et à la procréation.

Information et sensibilisation sur la procréation responsable

- Lutte contre les pratiques socioculturelles notam

de la loi.

- Stratégie d'IEC menée par l'ONFP en direction

des décideurs, des femmes mères etc, avec l'appui des médias audio-visuels.

- Action de Recherche sur les besoins des femmes.
- Réalisation du projet jeunes et S.R : développer les connaissances en SR/PF en vue de faciliter l'accès aux services appropriés.
- Réalisation d'un Projet "lutte contre les MST/SIDA" ciblant les principaux des jeunes au travail, les militaires et les étudiants
- Création des "espaces jeunes et femmes" dans les centres de la SR.
- Projet "Education des hommes", par le biais des institutions, etc.
- Intégration de l'éducation en matière de santé familiale et SR dans les centres d'alphabétisation.
- Création et diffusion de supports éducatifs et de sensibilisation axés sur le rôle et la responsabilité de l'homme en SR et vie familiale.

Importante participation des ONG dans l'activité d'information, d'éducation et de sensibilisation, en particulier

### L'UNFPA, l'ATPE

L'ATPE a mis en place un programme visant à insérer les MST/SIDA dans les programmes de communication. Elle entreprend également des actions sur pour sensibiliser aux MST/SIDA et au suivi médical et de l'accouchement.

L'UNFPA organise des sorti

de vaccination et d'hygiène ainsi que des campagnes en faveur de la santé reproductive auprès des élèves du 2ème cycle

secondaire. L'UNFPA a également entrepris une campagne de sensibilisation pour le dépistage précoce du cancer de sein.

des recherches

Enquête nationale sur la santé maternelle et infantile (Papchild 1994) qui a identifié des écarts intra et interrégionaux.

Etude CAP "Les jeunes au quotidien" (1995) : 1ère enquête réalisée auprès des différents milieux et qui traite de différents aspects de la santé sexuelle et reproductrice.

La 2ème enquête a fait ressortir les données

Information sur

ément transmissibles (MST)

es maîc

		Garçons		Filles	
75,0%					
91,3%					
77,3%					
73,2%					
<b>SI citées par les jeunes</b>					
94,9%					
4,7%					
4,9%					
0,7%					

Source : ONFR

défavorisées (ouest) qui ont bénéficié de cette augmentation.

trés  
régulier : 105

Dans les zones rurales les plus éloignées  
mobiles (Equipes et cliniques) assurent  
en 1997 contre 62 en 1988.

## D - Femme & U

Prendre des mesures concertées afin de prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes.

### Au plan législatif

La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Recommandation n°19 adoptée par le CEDAW à sa 11ème session) a été ratifiée par la Tunisie en 1988.

disposé de tout mariage, qui, volontairement, fait des  
porte des coups, ou commet toute autre violence ou voie  
pénétrant pas dans les prévisions de l'article 319, est puni d'un  
emprisonnement d'un an et d'une amende de mille dinars (1000d). Si  
l'auteur de l'agression est un descendant ou conjoint de la victime, la  
peine est de deux ans d'emprisonnement et de deux mille dinars

est de trois ans  
d'amende. Le  
nes, arrête les  
la tentative est

nal sont aussi  
23 du CSP,  
ditionnelle des  
ualité de la femme  
aditionnel femme-  
comme norme de  
de l'institution  
la femme

2000 d) d'amende. Il y a également  
d'emprisonnement, et de trois mille dinars  
désistement de l'ascendant ou du conjoint  
poursuites, le procès, ou l'exécution de  
punissable."

- Ces deux mesures introduites dans le  
fondamentales que la réforme de  
car elles tranchent radicalement avec la  
rapports entre les époux, en réaffirmant  
et en la dégageant de l'amalgame cor  
famille. Elles contribuent aussi à assés  
conduite individuelle et collective  
familiale et réhabilitent en profondeur

#### Assistance aux femmes violentées :

Service d'écoute et de consultation

est muni d'un service vocal 1840/1392 qui reçoit les

es et les traite dans les 48 heures suivantes en toute

ntialité, et ce, avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire

ultants :

s d'accueil et de consultation juridique. L'UNEF fournit une

ation juridique gratuite et l'ATFD accueille les femmes

s de violences et leur assure une prise en charge juridique et

trique.

rture de registres dans les urgences et les commissariats

e police pour identifier les cas de femmes violentées. Une

re conjointe des Ministères de l'Intérieur et de la Santé

se, du 11/11/1995, a invité les services hospitaliers

de à rendre compte aux autorités concernées de tous les cas

ence qui sont adressés à l'hôpital dans les 48 heures

U2: Etudier les causes et conséquences de la violence à l'égard des  
femmes et l'efficacité des mesures de prévention.

Une étude a été menée auprès des principaux

acteurs concernés ainsi que d'un échantillon

personnes sur tout le territoire national. Cette étude avait permis d'analyser, pour la première fois les aspects sociaux, culturels et institutionnels du phénomène de la violence conjugale. Elle avait mis en évidence la banalisation de la violence conjugale, phénomène culturel qui traduit le souci de préserver la famille et le fait que la violence était rarement déclarée par les femmes.

- Les recommandations faites par cette étude ont été réalisées dans le cadre des réformes législatives adoptées en juillet 1993.

MAFF, ainsi qu'un séminaire sur l'impact de la violence sur les relations au sein de la famille.

violence et largement diffusé en partenariat avec l'Etat sur la promotion du dialogue pacifique, des conflits. Deux séminaires pour 2000, et ce, dans le cadre de la campagne nationale.

des

des

diffusé en partenariat entre le MAFF et l'ERK à la fin de l'année 2000. Il traitera des divers aspects de la socialisation, les mécanismes de la violence, les méthodes de médiation familiale, notamment la prévention, la gestion pacifique des conflits.

### D.3. Eliminer la traite des femmes victimes de violence liées à la prostitution et à la traite

est interdite tout comme le

La prostitution clausurée est soumise à un régime très limité. Elle est soumise à un régime de contrôle sanitaire rigoureux.

## E - Femme & paix

E.1. Elargir la participation des femmes au règlement des conflits au  
prise de décisions et protéger les femmes vivant dans des  
de conflit armé et autres situations d'occupation.

une structure féminine au sein de l'Organisation du  
Rouge Tunisien. Le Comité des Dames du Croissant

une femme tunisienne au Centre africain  
et développement mis en place à l'occasion du  
sane de la CEA en 1998.

possibilité des armements.

Les dépenses militaires représentent 1% du budget de l'Etat.  
La Tunisie, pays communautaire et son ouverture,  
est un Etat qui privilégie le développement des ressources  
humaines et applique une politique fondamentalement pacifiste de

la coopération internationale.

personnel.

sur l'interaction du

des conflits et

réduire les violations des droits fondamentaux dans les situations  
de conflit.

La Tunisie a ratifié la Convention de Genève relative



#### E.4. Promouvoir la participation des femmes au développement d'une

culture de la paix

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
socialisation aux droits de l'homme et  
des droits de l'enfant.  
Initiatives menées par le Comité des Dames  
Tunisien, ainsi qu'ailleurs, notamment les  
milieux scolaires et des jeunes.



Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
sein de la famille": projet de pro  
pour 2000, d'un magazine télévisé  
de l'Homme, aux droits de la fem  
Activités de sensibilisation et de formation  
Cultures de la Paix  
Programmes conçus relatifs à l'encouragement de la culture  
de la paix.

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
déplacées ayant besoin d'une protection internationale

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
autres

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
réservés à l'étranger, lesquels  
t avantages économiques et sociaux  
de l'Habitat.



Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
Tunisie, que la Tunisie offre un camp, ainsi que  
notamment en Europe, afin de leur  
matière de soutien aux Tunisiens résidant  
joignent de tous leurs droits fondamentaux  
Tunisie, y compris des services de

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
cette politique.

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la

Programme de formation et de sensibilisation  
à la diffusion programmée de la culture de la  
les programmes ANFA-fermes, l'INET et l'ATM ont créé des

## F - Femme & économie

F.1. Promouvoir les droits et l'indépendance économique des femmes,  
notamment l'accès à l'emploi, des conditions de travail appropriées

économiques.

et l'accès aux ressour

Le travail est garanti par tous les textes

Accès au travail :

- Le droit de la

de plus en plus acquises à cette nouvelle  
de la rémunération

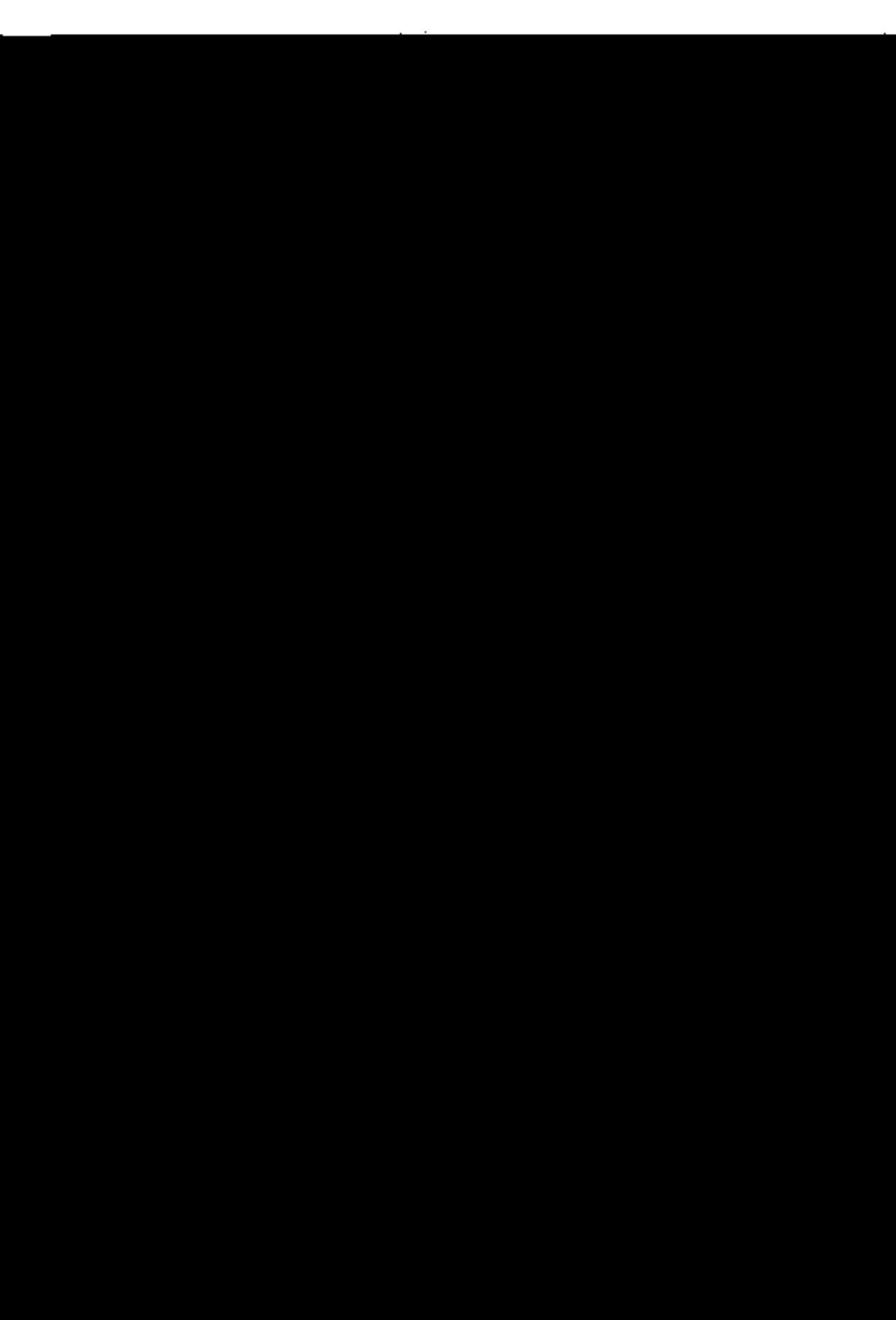
tunisienne  
fonction é

on de la population totale

on active féminine occupée

	1989	1994	1996
Population totale	7.909 600	8.785 711	9.113 000
Pop. plus de 15 ans	4.911 800	5.727 411	5.868 772
Pop. adulte masculin	2.266 100	2.505 100	2.500 000
Pop. adulte féminin	2.645 700	3.222 311	3.368 772
Population active occupée	1.320 610	1.377 880	1.377 880
Pop. adulte masculin OC	534 890	561 512	561 512
Pop. adulte féminin OC	785 720	816 368	816 368
Taux d'occupation	40,5%	40,5%	40,5%

Population totale
Pop. plus de 15 ans
Pop. adulte masculin
Population active occupée
Pop. adulte féminin OC
Pop. adulte masc. OC
Taux d'occupation



gouvernement d'un plan d'action national (1998).

- Adoption par le gouvernement pour la femme

mesures d'aide à l'emploi

Accès des femmes

des programmes d'initiation professionnelle à raison de :

- Les filles ont accès à une formation professionnelle et d'aide

P - Fonds d'Insertion et d'Adaptation

\* 55% pour les femmes

- Professionnelle (diplôme universitaire) : \* 30 à 35% pour le SIVP<sub>2</sub> et le CEF - Contrat Emploi/Formation
- Professionnelle (diplôme universitaire) : \* 55 à 56% pour le SIVP<sub>2</sub> et le CEF - Contrat Emploi/Formation
- (niveau B. secondaire).

### Le marché de l'emploi et les femmes

La situation du marché de l'emploi gérée par les bureaux de l'emploi, qui ne couvre que les 30% des demandes d'emploi qu'au cours de la période 1994-1997 les demandes d'emploi des femmes oscillent entre 33,3% (1993) et 38,7% (1997). Le tableau suivant illustre la situation de satisfaction des femmes en matière de demandes d'emploi.

Tableau relatif à la demande d'emploi femme (1993/97)

1995	1996	1997
134219	126770	156804

Opérations/Année	1993	1997
Total des demandes	142 223	160 804

Années Femmes	1993	1994	1995	1996	1997
demandes Femmes	33,38%	33,6%	35,8%	34,3%	38,7%
demandes satisf Femmes	23188	25497	15049	16617	32381
% satisf Femmes	29,4%	33,3%	32,84%	38,2%	

Source: M. E. P. / rapport annuel de l'agence nationale de l'emploi

cadre de la Conférence Nationale sur l'emploi, tenue à l'initiative du MINISTRE de l'EMPLOI, du CONJOINTEMENT et de l'ÉQUIPEMENT, en 1990 à l'initiative de l'État et du secteur privé, a organisé un atelier de réflexion sur l'emploi, avec la participation de représentants gouvernementaux et de représentants du secteur privé, de la participation d'experts, de

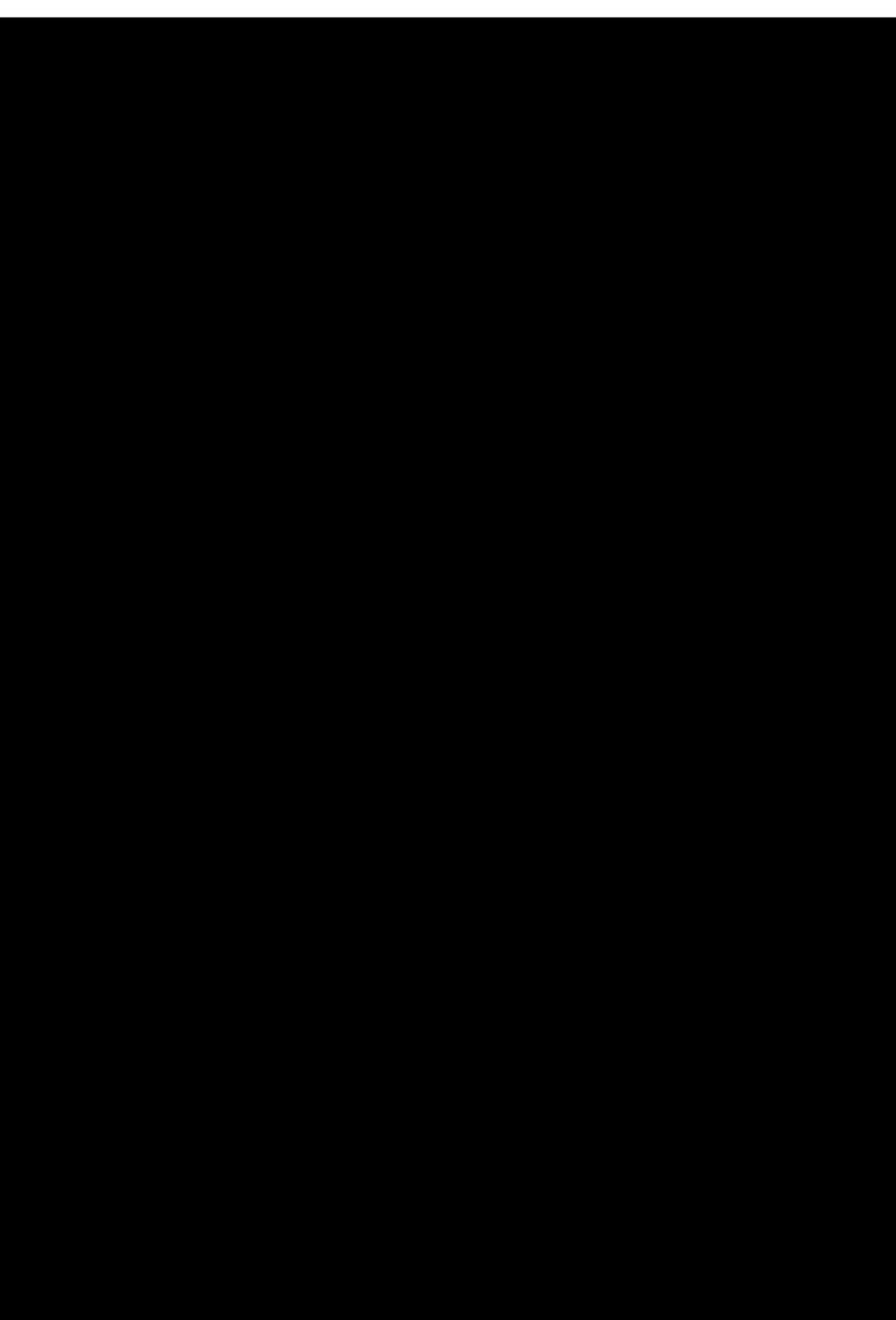
recherche dans la société civile. Les recommandations de cet atelier devaient être prises en compte dans le rapport national de la stratégie sur la rénovation du secteur de l'emploi dans le contexte de l'insertion de l'économie tunisienne dans le marché et de la mondialisation.

E.3. Fournir aux femmes, notamment celles à faible revenu, des services professionnels et des moyens de formation, et leur ouvrir l'accès aux marchés, à l'information et à la technologie.

#### Appui aux femmes pauvres

Le Fonds de Solidarité Nationale 26/26 a démarré à partir de 1995 une stratégie de promotion du micro-projet dans les zones





de montage et de gestion de micro projets ;

\* une formation des cadres ministériels, des personnels

d'ONG en approche de développement participatif.

L'UNIBET a créé le Centre de la formation intersectoriale avec un espace permanent pour accueillir une exposition itinérante de la culture luxembourgeoise.



## F.6. Permettre aux hommes et aux femmes de concilier responsabilités familiales et responsabilités professionnelles.

autres  
santé à  
autres

ue (83-122)

affecté le droit à l'avancement et à la

à l'allaitement est aussi garanti par une nouvelle disposition intervenue en 1992 et prévoyait un repos d'une heure pour chaque séance de travail, soit deux heures par jour pendant six mois à compter de la fin du congé de maternité.

secteur privé, l'article 64 du Code du Travail garantit un congé de maternité de 30 jours avec 2/3 du salaire normal et la possibilité de le prolonger, à chaque fois de 15 jours pour un total ne dépassant pas 12 semaines sur présentation de certificats médicaux. La loi a également

reprises d'aménager  
toutes les reprises  
femmes  
és aux femmes au

fant par les

ré pour la  
enfants ;

rs privé et  
ayant la garde  
bénéficiaires de  
1 ans.



droits de l'homme ainsi que de mesures qui  
ont créé des conditions de travail ad  
obligations sociales

En matière de maternité, la loi de la fonction publique (du 12 décembre 1983) a prévu dans son Article 48 un congé de maternité à plein salaire de deux mois et la possibilité de le prolonger par un



quatre mois sa  
retraiter

une année à compter du jour de la naissance

D'autre part, le code prescrit aux employeurs d'une chambre pour l'allaitement de l'employé au moins une cinquantaine

- Certains nouveaux avantages ont cours des cinq dernières années :
  - \* le rétablissement des heures de travail
  - \* la prise en charge des frais de transport par les Caisses de Sécurité Sociale ;
  - \* l'encouragement de l'investissement par la création de structures d'accueil ;
  - \* l'attribution automatique dans le secteur public des allocations familiales des enfants et la prolongation de cette allocation dans les deux secteurs

## **G - Les femmes et la prise de décisions**

**G.1. Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions.**

**Dans les instances élues**

### Dans les instances judiciaires

- Sur les 28 membres qui le composent en 1998, le Conseil Supérieur de la Magistrature compte 2 femmes.
- Le taux de femmes magistrats est passé de 10,5% en 1984 à 24% en 1998.
- Le taux des avocates est passé de 10% en 1992 à 18,45% en 1998.

### Dans les instances politiques et dans l'exécutif

Quelques femmes ont été élues députées en 1999, dans les postes ministériels.

En 1999, l'on compte 2 femmes ministres, la première depuis

1905 au Ministère des Affaires

étrangères et de la

coopération et de

conseillère auprès du Président de la République

(1999-2000).

1999 au Ministère des Finances

deuxième en 1999 au Minis

trère de l'Aménagement du Territoire

Le p

lexis

### Autres points politiques

Le RCD, le parti majoritaire au pouvoir, compte un secrétariat

de la femme, 1500 cellules féminines permanentes pour

le niveau de la base, responsables de fédération et 213

responsables régionales, secrétaires générales adjointes

du dossier femme.

Le comité central, haute instance de décision du RCD compte

50 femmes en 1998 contre 27 en 1993 et 2 en 1988.

Le nombre d'adhérentes aux structures de base du RCD a

quant à lui atteint 500.000.

### Dans les instances syndicales

- A l'UGTT (centrale syndicale des travailleurs), la présence de la femme est très importante au niveau de la base, dans tous les

de l'économie. Aucune femme n'a toutefois réussi à accéder à la

direction générale au bureau exécutif.

**Dans le secteur de la promotion industrielle et commerciale**

afé des i ..... IIII  
ment I ..... IIII  
levant ..... IIII  
..... IIII  
ndence : ..... IIII  
..... IIII

- Des femmes se sont regroupées dans la Chambre des Femmes Chefs d'Entreprise (CNFCE), un organisme professionnel de quelque 1500 femmes membres de l'UTICA (centrale des chefs d'entreprise).
- En 1999, trois femmes siègent au Bureau Exécutif de l'UTICA.
- La présidente de la CNFCE a été élue, en 1998, membre du Comité Mondial des Femmes Chefs d'Entreprise.

**Dans la fonction publique**

ole de la présence de la femme  
anties d'un emploi fonctionnel  
en 1998...  
femmes directeurs généraux et  
t. consentis pour permettre aux  
de programmes de formation et de

- On assiste à une progression dans les postes de direction.
- Le taux des femmes dans les postes de direction est passé de 12% en 1993 à 15% en 1998.
- On compte, en 1998, 52 femmes directeurs. Des efforts ont été faits pour recruter plus de femmes de haut niveau.
- Le taux de femmes dans les postes de direction est passé de 12% en 1993 à 15% en 1998.
- On compte, en 1998, 52 femmes directeurs. Des efforts ont été faits pour recruter plus de femmes de haut niveau.

- Le MAFF s'est employé à travers le CREDIF à développer une banque de données sur les compétences féminines en Tunisie ;

Un répertoire des compétences féminines spécialité a été publié et est périodiquement

Dans le cadre d'un partenariat entre le C

formation de journalistes en genre et développement au

Ministère de la Défense Nationale en 1995, 1996, 1997, 1998

et de gestion des  
benefice à quelque 50

cycle de formation en matière  
ressources humaines. Ces cycles  
femmes depuis leur lancement

Tunisiennes dans les instances internati

régionales, plusieurs  
retrouvés au cours des

Dans les instances internatio  
femmes tunisiennes ont été no  
années 90.

ite du Comité des ONG relevant de l'ECOSOC

esident de la Commission de la Condition de la

re expert du Comité chargé de

discrimination à l'égard de la femme

nt été désignées à des postes à la

ue pour l'Afrique (CEA) relevant de l'ONU

de développement de l'information et comme conseillère régionale

pour les droits légaux et humains des femmes

des Affaires de la Femme et de la Famille)

Tunisienne y a fait son entrée en tant qu'expert

- Trois Tunisiennes ont accédé, en 1997, au Conseil International

représentante  
d'Entreprise

Il est à noter, une Tunisienne a été élue  
de la Commission Mondiale des Femmes

1999 vice présidente de ce conseil.

sienne a été désignée Commissaire International de l'Environnement et deux secrétaire générale F) et membre du des Organismes

Le même, régional du autres ont été élues, en 1997, respect de l'Organisation Arabe de la Fam comité directeur de l'Union Inter

La Directrice générale de l'Office National de la Famille et de la Population -ONFP- a été élue, en 1996, présidente de l'Alliance Inter-gouvernementale - Partenariat, Population et Développement, et en 1998 présidente d'honneur de cette

Une Tunisienne a été élue, en 1998, membre du bureau exécutif du Forum des chercheurs pour les Etablissements

et d'exercer des responsabilités.

Nomination en 1992 de six femmes chargées de mission dans

décidée par le Président de la République. En 1998 le chargées de mission sont au nombre de dix sept (17).

développement, sur les quotas de 10 membres rég

hoix du gouvernement. Il m

ste de Zema vice-président de la Chambre des députés

secrétaire: Au RCD parti au pouvoir création du comité de coordination (dans les régions)

de la Tunisie

## H- Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme

### H.1. Créer ou renforcer les mécanismes nationaux et autres organes gouvernementaux.

#### Institutions nationales :

- Le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille (1992)-

le Conseil National "Femme & Famille" (1992)-CNFF

le Centre de Recherche, d'Etude, de Documentation et d'Infor-  
mation sur la Femme (1990)-CREDIF

la Commission Nationale "Femme & Développement" (1991)

#### les structures d'appui

renforcement du CNFF par trois commissions.

Création au sein du CREDIF de l'Observatoire de la Condition  
de la Femme -1994-

Création au MAAF du mécanisme d'appui technique  
financier à la micro-entreprise féminine -1998-

Création des réseaux de répondants gouvernementaux et  
gouvernementaux -1997-

#### Structures régionales

- Création du réseau des répondants régionaux -1998-

- Création dans chaque gouvernorat d'une commission  
régionale pour le développement de la femme rurale -1999-

au des coordinateurs du fonds de garantie de la

provision alimentaire et de la rente de divorce -1997-1998-

réseau de délégués à la protection de l'enfance -1998-1999-

une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans

l'adoption des dispositions législatives, des politiques et des

mesures et projets d'intérêt général.

H2

## développement des ressources féminines, développement

économique, mécanismes de promotion féminine, ren-  
famille, femmes aux besoins spécifiques.

### Politiques sectorielles

Les "politiques sectorielles", notamment l'agricu-  
l'Éducation, la santé et les affaires sociales ont to-  
comporté des programmes spécifiques femme. La réfo-  
l'Éducation et de la formation professionnelle et de l'emp-  
comporté respectivement des mesures spécifiques visant  
meilleure intégration des femmes.

Dans le secteur de la santé, l'intégration de la santé repro-  
dans les CSSB est systématique au cours de la décen-



# I - Les droits fondamentaux de la femme

I.1. Promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'Homme, en particulier de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

- La Tunisie a ratifié en 1985 la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Celle-ci a été publiée dans le journal officiel en 1991.

AW avait, lors de la présentation par la Tunisie de son rapport initial et premier rapport périodique combinés,

noté la pertinence de l'approche tunisienne qui concilie les valeurs universelles de droits de l'Homme et valeurs

arabo-musulmanes et estimé qu'elle devait servir de modèle dans l'aire arabo-musulmane.

La Tunisie a ratifié tous les instruments relatifs aux droits de l'Homme.

La Tunisie reconnaît officiellement les droits de la femme et les considère comme partie intégrante des droits de l'Homme.

La Tunisie a ratifié en 1991 la Convention sur les Droits de l'Enfant.

La Tunisie a ratifié en 1988 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Tunisie a ratifié en 1988 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

La Tunisie a ratifié en 1988 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.



principes relatifs à l'égalité et aux droits de l'Homme, notamment les deux chaînes nationales de TV et l'ensemble des chaînes de radio nationales, et régionales.

- Rôle important joué par les ONG et les associations dans la diffusion des valeurs des droits de l'Homme grâce à une activité de communication florissante, notamment lors des journées nationales et internationales.

Célébration de la journée nationale des droits de l'Homme.

Création du Prix du Président de la République pour les droits de l'Homme.

Célébration de la fête nationale de la femme, le 3 août qui commémore la promulgation du CSP. Cette journée est fêtée et chômée et marquée par une activité du Chef de l'Etat.

Célébration des journées internationales de la femme et de la famille.

#### Réalisations institutionnelles

Institution d'une journée nationale de la famille.

Institution d'un prix du Président de la République pour la famille.

Institution du Prix Iahar HADDAD pour la meilleure image médiatique de la femme.

Institution d'une journée nationale de l'Enfance.

Célébration du cinquantième de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

## L. Les femmes et les médias

L.1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux prendre des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire de nouvelles techniques de communication.

#### Accès des femmes aux médias

- Le taux de femmes journalistes a évolué de 25,15% en 1998. La presse écrite accueille 33,5% l'effectif de jeunes journalistes.
- L'évolution du taux d'intégration des journalistes à l'intérieur des principaux médias tunisiens par l'ERTT (Etablissement de la Radio et Télévision) est au premier rang avec 40,1% en 1998 contre 33,5%

ensuite l'agence TAP ( Agence Tunis-Afrique-Presse) avec 30% en 1998 contre 25,6% en 1994 et au troisième rang figure la presse écrite avec 22% en 1998 contre 17,9% en 1994.

plus en plus importante dans les divers métiers de

## J.2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

Création de mécanismes réguliers  
Médias" au sein du  
Commission groupe  
ainsi que des  
des hommes et des femmes de  
milieu de la presse.

Création d'un observatoire de l'image de la femme au  
CREDIF.

La Commission "Femme & Médias" a élaboré deux directives  
pour le Ministère de l'Éducation.

La Commission "Femme & Médias" a élaboré les grandes  
lignes d'un p

réalisation d'activités ciblées de sensibilisation et la création  
d'un réseau national pour l'image de la femme dans les médias.

Création du Prix Tahar Haddad pour la promotion d'une  
image équilibrée de la femme dans les médias en vertu d'un

décret du 17 mai 1999.

Le Prix Tahar Haddad a été attribué, pour la première fois, à  
l'occasion de la Journée Nationale de la Culture le 27 mai 1999, à

une réalisatrice de télévision.

Réalisation par le MAF de séminaires de sensibilisation au  
2000.

des animateurs et producteurs d'émissions radio-télévisées  
en juillet 1998.

des scénaristes et producteurs de programmes  
télévisés en 1998.

novembre 1999.

des auteurs de bandes dessinées et livres pour enfants (2000).

nes aux prises de  
niveau.

des de décision aux  
la gestion et de

K.1. Assurer une participation active  
décisions concernant l'environnement

Parmi les objectifs de l'Agenda 21 national  
promouvoir l'accès des femmes  
différents plans de la planification

- l'exécution des programmes de développement et de protection de l'environnement.
- Mise en place d'une stratégie pour une meilleure participation des femmes à la protection des écosystèmes et à la promotion du développement durable.

des femmes dans toutes les étapes (conception et mise en œuvre) des projets ou programmes de développement et de protection de l'environnement, notamment de gestion des écosystèmes.

\* renforcement des capacités humaines d'intervention par le recrutement d'un nombre suffisant de femmes.

Les femmes cadres au Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT), sont au nombre de 21 et représentent 36% de l'effectif total des cadres (58). Elles occupent 19% des postes de décision.

- Par spécialité et fonction, les femmes travaillant au MEAT sont réparties conformément au tableau suivant:

**Nombre des femmes cadres par spécialité**

Spécialités	Nbre total	Nbre des hommes cadres	Nbre des femmes cadres	% des femmes
ingénieur	29	24	5	17%
Architecte	03	-	3	100%
Urbaniste	04	-	4	100%
Chef Labo.	06	05	01	16%
C.S.D.	06	05	01	16%
Adm. conseiller	04	03	01	25%
Administrateur	08	07	01	12%
Documentaliste	01	-	01	100%
Archiviste	01	-	01	100%
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>49</b>	<b>09</b>	<b>36%</b>

Source : Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire

de mission au cabinet au Centre International des Technologies de l'Environnement

- Le MEAT a promu une femme au poste de directeur général des Technologies de l'Environnement

(AIC), Coopératives de Services Agricole (CSA)-

- Participation active des ONG et associations féminines aux

intermédiaires.

Célébration de la Journée nationale de l'environnement sous le haut patronage du Chef de l'Etat, avec une participation active des ONG féminines.

Quelques ONG-féminines œuvrent dans l'approche du développement durable:

- L'UNIF avec la Ligue Femme & Environnement
- Association de l'Action Féminine pour le Développement Durable
- L'Association Femmes pour un Développement Durable

Association féminine Tunisie 21

Association Tunisienne des Mères - ATM

Association Andalous Inter-arabe

besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les programmes en faveur du développement durable.

des de développement intégré

trois principaux programmes nationaux: la stratégie nationale de la conservation des eaux et sols, le développement rural et l'intensification des cultures irriguées, réservent une

participation active des femmes dans la gestion et l'exploitation de son revenu.

insérée dans le cadre des PDU

outre les activités relatives à l'amélioration

de vie et d'hygiène, l'amélioration

développement d'activités relatives

à la protection des ressources naturelles.

à la protection des ressources

dans sa composante femme, des actions visant à alléger le

travail de la femme et à réduire la pression sur les ressources

naturelles (création de réservoirs et fourniture de réchauffés à gaz pour diminuer la pression humaine sur les forêts).

Le projet intégré du Nord-Ouest du gouvernorat de Kairouan

concernant les femmes est





## L. La fillette

### L.1. Eliminer toutes les formes de discrimination à l'égard de la fillette.

- La Constitution, les différents codes législatifs (statut personnel, nationalité, pénal, travail), ainsi que le code de l'Enfance ont largement contribué à garantir les droits de la fillette au sein de la famille, à l'école, dans la formation professionnelle, les sports, les loisirs...

- La réforme de la Constitution en 1997, met sur un pied d'égalité la filiation par le père et par la mère en reconnaissant le droit à la candidature à la députation à "tout tunisien né de père tunisien"

Le terme "droit" s'applique également et indifféremment à la fille et au garçon.

Les intérêts de la femme et de la jeune fille sont protégés contre les décisions arbitraires et unilatérales. Ainsi, en vertu de la réforme du CSP, adoptée en juillet 1993, le mariage de la mineure est subordonné au consentement de son tuteur et de sa mère.

Les articles 46 et 47 du CSP garantissent le droit de l'enfant à l'éducation, à la formation professionnelle et à la santé. Les enfants sans ressources ont droit à l'aide sociale sous condition de ne pas dépasser 25 ans. L'enfant de sexe féminin bénéficie des aliments tant qu'elle n'a pas de ressources propres. Quant aux enfants handicapés, incapables de gagner leur vie, l'Etat leur garantit l'éducation et la formation professionnelle.

Dans les politiques sectorielles, qu'il s'agisse de l'éducation, de la formation professionnelle, ou de la santé, les enfants des deux sexes jouissent des mêmes droits sans discrimination aucune et des mesures spécifiques sont prises pour répondre aux besoins particuliers des fillettes et des adolescentes et réaliser une meilleure intégration des ressources humaines féminines dans tous les aspects du développement.

Minimiser les comportements et pratiques culturelles préjudiciables aux filles.

Y compris les mariages précoces et les mariages forcés, en particulier pour les filles.

mariage de ses enfants mineurs. Une autorité parentale

composée des instituteurs, du service des affaires des enfants mineurs, protégeant ceux-ci contre les "décisions" unilatérales concernant les établissements scolaires. Les filles étaient généralement plus exposées.

Par le fait même du mariage, la mineure accède à la majorité en ce qui concerne son état civil et ses actes à caractère civil

commercial depuis 1975.

Depuis 1996, le Ministère pilote une campagne de sensibilisation

autour du slogan "le comportement civique commence au sein de la famille" dans le but de développer des comportements

favorables à la gestion des conflits familiaux et intergénérationnels, par le dialogue et la concertation.

La promotion du partage des tâches et des responsabilités familiales en consentant à tous les membres de la famille le droit au temps libre et aux loisirs est une autre dimension

de la campagne médiatique. Une enquête nationale sur la

répartition des tâches au sein de la famille a été menée en 1998.

### L.3. Promouvoir et protéger les droits de la petite fille à connaître ses besoins et son potentiel.

#### Le Code de protection de l'Enfant

inspiré en 1991 de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et la promulgué en 1995.

La ratification de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et la promulgué en 1995 ont permis de promouvoir les droits de l'enfant des deux sexes.

Le Code de Protection de l'Enfant garantit à l'enfant le droit de bénéficier des différentes mesures préventives à caractère social, éducatif, sanitaire et des autres dispositions et procédures visant à le protéger de toute forme de violence ou préjudice ou atteinte physique ou psychique ou sexuelle (article 2).

Les objectifs du Code de l'Enfance sont définis dans l'article premier du code comme suit :

"Dans le cadre de l'identité nationale tunisienne et de la conscience d'appartenance à la civilisation, le présent code a pour objectif de réaliser les finalités suivantes :



- en cas de séparation, le droit de visite est institué par le juge de la famille dont la décision est motivée par l'intérêt supérieur de l'enfant.

et de  
entre le  
et en  
auteur  
férant  
e juge  
ances de conciliation

- De son côté, la famille élargie joue un rôle de médiateur en période de difficulté ou de négociation du couple.
- EN cas d'engagement d'une procédure de divorce, en présence d'un ou de plusieurs enfants mineurs, le dossier de divorce est confié au juge de la famille, ainsi plus d'efficacité aux tentatives de conciliation. Une fois que la femme est chargée de l'enfant, le père ne peut pas être exclu de la garde.

#### L.4. Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans l'enseignement, l'acquisition de capacités et la formation.

##### Accès aux structures de l'enfance

- Les crèches, les jardins d'enfants ainsi que les clubs d'enfants, les maisons de jeunes et de culture sont autant d'espaces préscolaires

et parascolaires où les enfants des deux sexes sont socialisés et éduqués dans une atmosphère de mixité, aux valeurs que renferme le code de l'Enfance et aux principes qui sous-tendent la réforme du système de l'éducation en l'occurrence "la préparation à une vie qui ne laisse place à aucune forme de discrimination ou de ségrégation fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race ou la religion".

- L'on compte actuellement quelque 77 crèches qui accueillent environ 1250 enfants dont l'âge oscille entre 2 à 36 mois.

Les jardins d'enfants de 3 à 6 ans

sur tout le territoire, ils

accueillent 32% sont des filles.

Quant aux 258 clubs d'enfants

accueillent plus de 38.000 enfants

Education, scolarisation et formation

Le taux national de scolarisation à l'école est un indice

de développement humain qui mesure le nombre d'enfants

enregistrés parmi les filles au cours des

années 6-12 ans à évolué entre 1992-93 et 1997-98

Le taux de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons

depuis 1989, les filles enregistrent un meilleur taux de

scolarisation par rapport aux garçons et l'écart en faveur des filles

augmente d'année en année, dans tous les niveaux de l'école de

base de l'enseignement secondaire et supérieur.

Les réformes apportées au secteur de la formation professionnelle

ont permis de développer les compétences des jeunes personnes

notamment dans les métiers classiques, telles que les textiles,

la bureautique et les services. Grâce aux campagnes de

sensibilisation, les jeunes filles adhèrent de plus en plus

volontairement aux filières nouvelles et qualifiantes basées sur la

maîtrise des technologies avancées.

Le taux d'analphabétisme pour la tranche d'âge 10-14 ans, a

#### L.5. Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de la santé et de la nutrition.

- En matière de santé, les indicateurs ont connu des améliorations quantitatives et qualitatives certaines.
- Le taux de mortalité infantile est estimé à 28,9‰ en 1997 contre 34,9‰ en 1994, l'objectif serait de le ramener au dessous de 25‰ en 2001.
- La couverture vaccinale a dépassé 90% pour les principales maladies cibles, favorisant l'éradication de plusieurs d'entre elles.
- La mortalité infantile du sexe féminin est inférieure à celle du sexe masculin, le taux de mortalité infantile est en 1995 de 33,8‰ pour le sexe masculin contre 27,2‰ pour le sexe féminin.
- La malnutrition a une prévalence légèrement plus élevée chez les garçons et la suralimentation est un peu plus fréquente chez les filles.

#### L.6. Eliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent.

#### L.7. Eliminer la violence contre la petite fille.

##### Dispositions législatives

- Des dispositifs juridiques sont mis en place pour protéger la santé et la sécurité de la jeune fille travailleuse en interdisant son emploi aux travaux souterrains dans les mines et carrières.
- Le principe de l'interdiction du travail de nuit est consacré par la législation tunisienne, tout en prévoyant des dérogations à ce

principe

Contre le harcèlement sexuel en milieu professionnel, le code du travail prévoit des mesures à protéger les innocents dans n'importe quel secteur de l'économie, dans les entreprises employant les chefs d'entreprises sont



f/ l'exploitation de l'enfant dans les crimes organisés au sens de l'article 19 du présent code

g/ l'exposition de l'enfant à la mendicité et son exploitation économique

h/ l'incapacité des parents ou de ceux qui ont la charge de l'enfant d'assurer sa protection et son éducation."

- Le délégué à la protection de l'enfance apprécie la menace vécue par l'enfant au sens de l'article 20 . Il est habilité, en vertu de l'article 35 à procéder à des investigations et à prendre les mesures adéquates en faveur de l'enfant et à établir un rapport qu'il soumet au juge de la famille.
- En cas de menace, le délégué à la protection de l'enfance peut décider :

soit le placement temporaire de l'enfant dans sa famille tout et il prend les mesures nécessaires pour enrayer l'origine de

une famille

ive appropriée

ux termes d'

à mesure de

our la défense

ille à toute la

squ'à au quel il

agees

sur la situation de l'enfance pour

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im

im



" soit le placement temporaire de l'

d'accueil ou tout autre institution soci

En vertu des mécanismes de protection

codé de protection de l'enfant, une

prévention est assignée au juge de la

des enfants exposés au risque. Le juge

latitude d'intervenir pour préserver l'en

est exposé et dont notification a pu lui être faite par diverses

instances telles que le juge d'enfant, le ministère public,

délégué à l'enfance, les services de l'action sociale et les

organisations pu

Seion le rappor

1311 cas d'enfants menacés ont été signalés aux autorités.

compétentes, parmi lesquels 590 filles. Les délégués à

protection de l'enfance sont intervenus dans 1290 cas.

Le rapport National sur l'enfance est une occasion pour faire

le suivi des actions entreprises en faveur des enfants exposés

au risque et faire annuellement le bilan de la situation de

l'enfance dans le pays.

Ce bilan permet de s'arrêter sur les acquis et d'identifier les

insuffisances et les mesures à développer

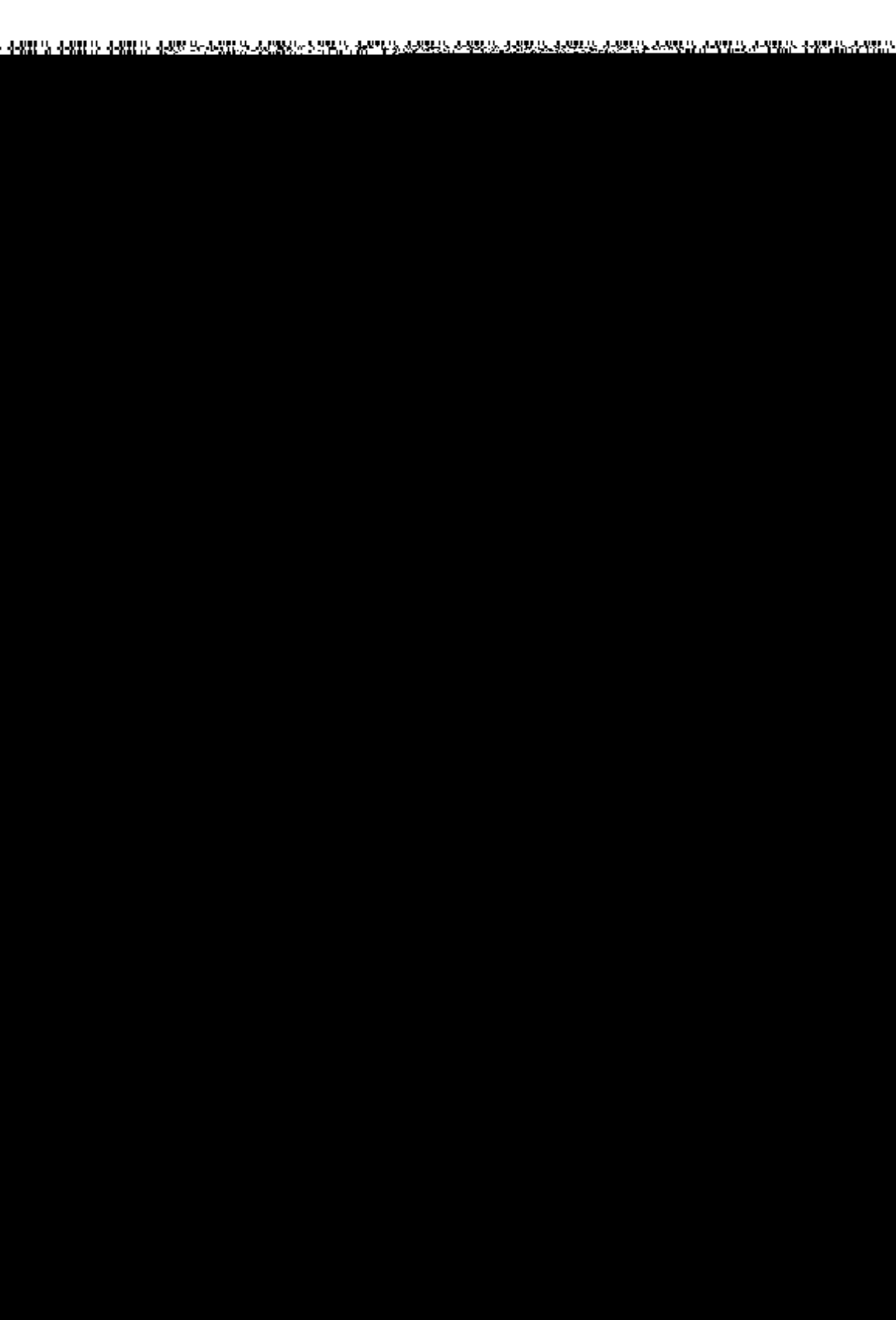
au statut de l'enfance.



## L.8. Sensibiliser les petites filles et favoriser leur participation à la vie

Un accès à l'enseignement et à la formation professionnelle est un droit dont jouissent tous les enfants des deux sexes et dans l'urbain et péri-urbain.

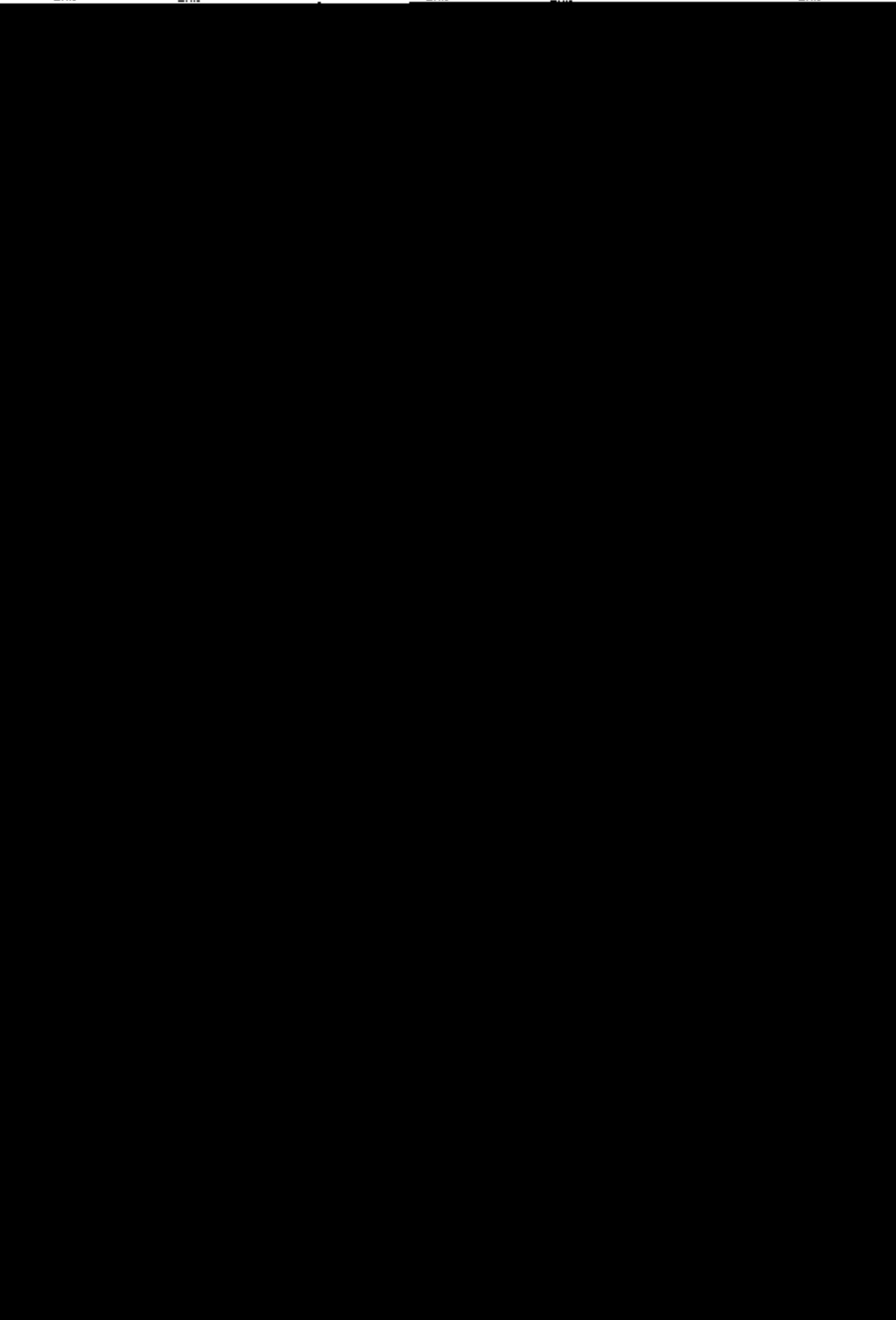
Participation à la vie communautaire  
Le Comité exécutif de la ville de Nairobi a approuvé le plan de la ville de Nairobi pour la participation à la vie communautaire. Les espaces de l'enfance et de la jeunesse constituent des espaces privilégiés où les enfants et les jeunes sont initiés et formés à l'exercice du leadership et de la participation à la prise des décisions et de



## Troisième Partie

### Indicateurs





## Liste des indicateurs statistiques sur la femme et l'homme en Tunisie

Année	Indicateurs	Femmes	Hommes
	<b>Population et Taux de Fécondité :</b>		
1997	Taille de Population (en milliers)	4567,9	4647,0
1997	Population âgée de 0 à 4 ans	479,8	502,7
1997	0 à 14 ans	1504,7	1573,8
1997	15 à 29 ans	2683,0	2680,5
1997	Taux de croissance de la population	1,22%	1,22%
1997	Taux de croissance de la population urbaine	2,1%	2,0%
1997	Taux de croissance de la population rurale	2,0%	1,9%
1997	Taux de fécondité des femmes âgées de 15 à 29 ans	9,8‰	9,8‰
	<b>Egalité des sexes dans le domaine de l'éducation :</b>		
1997	Pourcentage de filles dans les écoles primaires	50,6%	50,6%
1997	Pourcentage de filles dans les écoles secondaires	50,6%	50,6%
1997	Pourcentage de femmes sachant lire et écrire	57,1%	57,8%
1997	Abécédisme de la population	16,2%	13,4%
1997	Espérance de vie à la naissance	74,4	70,3
1997	Mortalité infantile	24,4‰	30,5‰
1997	Mortalité des moins de 5 ans	27,4‰	27,4‰
1997	Taux de mortalité maternelle	68,0	100,0
	<b>Activité économique :</b>		
1997	Population active (total en milliers)	2119,3	2772,4
1997	Population active occupée (total en milliers)	1785,7	2320,6
1997	Pourcentage d'actifs travaillant dans :		
1997	L'agriculture	21,4%	78,6%
1997	L'industrie	27,1%	72,9%
1997	Secteur tertiaire	20,5%	79,5%
1997	Taux de chômage de la population âgée de 10 à 14 ans	10,2%	10,2%

## Liste des indicateurs statistiques sur la femme et l'homme en Tunisie

Prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans	90,6%	1998	Santé Population ayant accès au de santé
Prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans	89,8%	1998	Santé en matière de repro duction
Taux d'alphabétisme des 15-29 ans	81,6%	1997	Taux d'alphabétisme pratic la sa
Taux d'alphabétisme des 20-24 ans	82,4%	1997/98	Taux d'alphabétisme pratic la sa
Taux net de scolarisation primaire	96,3%	1994	Taux net de scolarisation primaire
Pourcentage d'élèves terminant leur 4ème année de scolarité / dans les 5ème années	93,9%	1998/99	Pourcentage d'élèves terminant leur 4ème année de scolarité / dans les 5ème années
Taux brut de scolarisation secondaires	99,1%	1998/99	Taux brut de scolarisation secondaires
Norme moyenne d'années de scolarité	62%	1998-99	Norme moyenne d'années de scolarité
Norme moyenne d'années de scolarité	10,3 ans	1992	Norme moyenne d'années de scolarité
Nombre de victimes de violences par 100 habitants			Sécurité des femmes et justice sociale
Nombre de détenus par 100 000 habitants			Sécurité des femmes et justice sociale

selon les déclarations obligatoires de l'infection à VIH. L'enquête par suite sentinelle réalisée en 1992-1993 dans les régions à Tunis, Sousse et Sfax a montré 0 cas parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans.

Il s'agit du taux brut (le taux net n'est pas disponible) de scolarisation 13-19 ans

Selon le rapport mondial de l'éducation UNESCO 1995.

## Liste des indicateurs statistiques sur la femme et l'homme en Tunisie

Revenus et pauvreté :		
Revenu National par habitant	1943,4D	1997
Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	6,2%	1995
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans	10,7%	1997
: Filles	10,5%	
: Garçons	10,8%	
Economie :		

## Liste des indicateurs statistiques sur la femme et l'homme en Tunisie

### Production

	1986	1991	1996
PIB (en MD courants)*	7.021	12.131	21.700
Structure de la production (%)			
Agriculture et pêche	17,9	21	
Industrie manufacturière	17,6	20,2	24,2
Industrie non manufacturière	20,8	16,4	13,1
(Hydrocarbures)	(9,9)	(7,1)	(3,3)
Services	43,7	42,7	44,3
(Tourisme)	(4,0)	(3,5)	(5,3)

\* 1 Dinar Tunisien = 1,1\$ US

Source : INS

### Autres Indicateurs

	1991	1996
Recherche scientifique en pourcentage du PIB (%)	0,25	0,4
Équipement informatique dans le PIB (%)	1,7	2,8
Densité téléphonique (nbr de ligne pour 100 hab)	4,0	6,5
Taux d'électrification rurale (%)	47	65
Taux d'alimentation en eau potable dans les zones rurales (%)	68	79
	76	

Source : INS